

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 5 AVRIL 1973

Présidence de M. Jean Secret, Président.

Présents: 32. — Excusés: 2.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. LIX, n° 216 (1972), don de M. Yves de Tessières de Blanzac. On note dans ce périodique un article du donateur relatif à la mission Montell en Afrique de 1890 à 1892, article qui rappelle que Parfait-Louis Monteil, Corrèzien d'origine, fit une partie de ses études au lycée impérial de Périgueux. La même revue publie une notice sur les papiers d'affaires d'Antoine-Louis de Ségur de Pitray, originaire de Périgueux, qui possédait trois plantations à Saint-Domingue au XVIII^e siècle, au quartier de l'Artibonite.

P. Esclafér de La Rode Duvignaud, *A propos du château de Montchaude* (extr. des « Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente », 1971); hommage de l'auteur, qui établit que cette demeure appartient successivement aux Montchaude, à la maison de Mareuil, puis aux Bouchard d'Aubeterre, avant de passer à la famille de Saint-Gelais.

Trois cartes postales et quatre photographies représentant le château de Grignols; don de M. Pierre Jouanel.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — M. Becquart a relevé dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, C.R.S.M., t. 70 (1973), n° 2, une brève étude de notre collègue M^{me} Roussot-Larroque, « Quelques datations radio-carbone pour le Néolithique d'Aquitaine ». M^{me} Roussot cite notamment la fontaine de la Demoiselle, à Saint-Léon-sur-l'Isle et la grotte sépulcrale du Coux-et-Bigaroque.

La *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XLI, n° 147 (1973), publie un texte de notre collègue, M. J.-P. Mohen, sur la céramique de Saint-Pierre-d'Eyraud, qui date du Bronze final.

On note d'autre part, dans *Maisons et paysages*, nouvelle série, n° 8 (1973), diverses rubriques susceptibles d'intéresser nos lecteurs: la charte de la nature Dordogne-Périgord, un modèle de fiche d'enquête pour une étude de l'architecture rurale et paysanne en Périgord, ainsi qu'une allusion à l'usine de béton de Prats-de-Carlux, route de Sarlat à Gourdon, qui déshonore la vallée de l'Enéa.

COMMUNICATIONS. — M. Lavaysse décrit une horloge du XVII^e siècle qui se trouve à Marsaguet, commune de Razac-sur-l'Isle: le corps en deux parties est en bois fruitier, la forme droite, le cadran porte la signature de Fargis, à Périgueux.

M. Secret signale dans *La promotion violette*, n° 40 (1973), le compte rendu d'une conférence faite en novembre dernier, pour la section locale des membres de l'Ordre des Palmes académiques, par notre collègue, M. Marcel Secondat sur Rachilde.

Notre Président a publié dans la *Revue française d'histoire du livre*, t. II, nouvelle série, n° 4 (1972), un article sur un exemplaire des « Adages », d'Erasmus, conservé au château-musée de Monbazillac; c'est une édition de Frobenius datant de 1533, où

l'on a retrouvé, dans le bourrage de la reliure, des fragments manuscrits d'une comptabilité destinée au sous-maire de Bordeaux et des morceaux d'un incunable imprimé à Louvain en 1483. Le même périodique fournit, sous la plume de M. Robert Mesuret, un catalogue des albums conservés à Toulouse au musée Paul-Dupuy: on y relève mention de différents albums de Sem sous les n^{os} 57 à 72.

M. Secret rappelle le récent incendie qui a ravagé la toiture du châtelet d'Excideuil, les travaux de restauration en cours dans diverses rues du vieux Périgueux et la découverte de deux chambres de défense dans la coupole Sud de l'église de la Cité. Au chapitre des vols dans les églises, il signale la disparition d'un calice à Montagnier et de deux statuettes à Saint-Cernin-de-Reilhac. Il montre des photographies de sculptures conservées à l'église d'Antonne et souligne l'heureuse restauration qui vient d'être faite à Manaurie. L'ancien château des évêques de Sarlat, à Temniac, est également en train d'être rénové par les soins du propriétaire, qui fait reconstruire les tours d'angle.

M. Secret a pris connaissance de deux livres récents de M. Gilbert Bou sur la sculpture en Rouergue et en Albigeois. Cet auteur reprend les comparaisons déjà proposées en 1970 par W. H. Forsyth à propos des sculptures de Biron qui se trouvent à New-York: le sculpteur pourrait être Hugues Viguer, originaire de Salles, dans le Tarn.

M. le Président a examiné d'autre part trois fragments de pierre déposés dans la cathédrale de Sarlat et provenant du nettoyage de la partie sise au Sud du chevet. Il s'agit d'un chapiteau roman, d'une pierre sculptée d'un arc brisé et trilobé et d'une salle portant deux écus timbrés de troisoiseaux. Ce sont probablement les armes d'Austence de Sainte-Colombe, qui fut évêque de Sarlat de 1361 à 1370 (?) et dont le blason comportait trois colombes « damées ».

Le Secrétaire général a relevé dans le fascicule LXXV du *Dictionnaire de biographie française*, qui vient de paraître, différentes notices sur des personnalités périgourdines: Georges Faugère (1869-1936), natif de Fonroque, médecin et homme politique; Armand-Prospér Faugère (1810-1887), originaire de Bergerac, avocat et politicien, mais également connu pour ses travaux sur Pascal; le Sarladais Emile Faure (1890-1940), le Ribéracois Fernand Faure (1853-1929), le médecin Nicolas-Jean Faure (1782-1856, né à Hautefort) et le Périgourdin Paul Faure (1878-1950), qui, à des titres divers, fit carrière dans la politique; enfin le médecin Maurice Faure (né à Périgueux en 1871, mort en 1940), qui fut un grand spécialiste des maladies nerveuses.

Le catalogue de Saint-Hélion, n^o 218, propose à des prix divers des portraits d'Armand de Gontaut-Biron, de Fénelon et de Joseph Mérilhou, ainsi qu'une constitution de rente faite en 1725 par un Caumont-La Force au profit d'Antoine de Vienne (n^o 6445, prix 50 F).

M. Becquart rend compte des trois premiers volumes de la *Correspondance de Fénelon* (Paris, Klincksieck, 1972) publiés par le Professeur Jean Orcibal. Ce remarquable travail donne une excellente étude sur la famille et les débuts de Fénelon, fournit le texte des lettres antérieures à son épiscopat (1670-1695) et les commente avec une très sûre érudition. Nul spécialiste de Fénelon ne pourra désormais ignorer ce livre, qui fait honneur à la science française.

M. Marcel Secondat commente un prix-fait de maçonnerie donné aux Archives départementales par M. Bouchereau. Daté de 1657, ce mémoire provient des minutes du notaire Reynal et a été passé entre Jean-François Chapt de Rastignac et le maître maçon Claude Maureau, de la Bachellerie. La pièce a trait à la construction d'une terrasse et à l'aménagement des tours de l'ancien château de Rastignac; il est intéressant de noter que le seigneur doit fournir au maçon matériaux et main-d'œuvre, et que le paiement doit se faire tant en espèces qu'en nature.

M. Jouanel présente un diplôme maçonnique richement orné, décerné en 1813 à Jean Poumeau, de Bergerac, par la Loge « l'Amitié » de cette ville. Le sceau est

malheureusement très abîmé : l'intérêt essentiel de ce document, souligne notre collègue, est de révéler l'existence d'une seconde loge à Bergerac.

M^{me} Sadouillet-Perrin a découvert dans des archives privées une correspondance relative à l'exportation des vins de Domme au XVIII^e siècle. Ce commerce se faisait régulièrement avec la Hollande, une tentative fut également amorcée avec Saint-Domingue (Port-au-Prince) mais sans beaucoup de succès : le paiement des envois de vin s'effectuait en partie avec des sacs de café.

Enfin M. Jean Secret commente la supplique adressée au Parlement de Bordeaux en 1758 par un bourgeois protestant de Gageac, Jean Planteau. Le document fait état des démêlés de ce dernier avec le curé Prat et révèle le malaise qui régnait alors en Bergeracois. On trouvera le texte de cette communication dans un prochain *Bulletin*.

ADMISSIONS. — M. Jean-Louis BONNEFOND, 54, rue Emile-Zola, Terrasson-la-Villedieu ; présenté par MM. André Dalmas et Higounet ;

M^{lle} Jacqueline DURAND, Résidence Carnot, 71, rue Marcelin-Jourdan, Bordeaux-Caudéran (Gironde) ; présentée par MM. Rol et Secret ;

M. le D^r Gilbert VIAL, 7, avenue du Trône, Paris-XI^e ; présenté par MM. Peynaud et Jean Lassaigne ;

M^{me} Micheline de LESTRADE, 5, rue Romaine, Périgueux ; présentée par MM. Aublant et Secret ;

M. le Baron Frédégand COGELS, ambassadeur de Belgique, les Milandes par Domme ; présenté par MM. Beaupère et Secret ;

M. le Vicomte Jacques de JONGHE d'Ardoye, 3, Rond-point de l'Etoile, Bruxelles (Belgique) ; présenté par les mêmes ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 3 MAI 1973

Présidence de M. Jean Secret, Président

Présents : 29. — Excusés : 3.

NECROLOGIE. — M^{me} A. Destoup.

REMERCIEMENTS. — MM. le Baron Cogels et le D^r Gilbert Vial, M^{lle} Jacqueline Durand.

ENTREES D'OUVRAGES. — *Vacances Magazine*, n^o 7 de 1972, entièrement consacré au Périgord ; *Le Thot, premier centre d'art préhistorique*, dossier documentaire et dépliant ; ces deux ouvrages offerts par M. Jean Secret.

Article de Jean Chalon sur les archives d'Hozier, découpé par M. Jouanel dans *Le Figaro* du 26 mars 1973 et où il est question de l'exécution du marquis de Ladouze en 1669, à Toulouse.

Anatole de Roumejoux, Philippe de Bosredon et Ferdinand Villepelet, *Bibliographie*

générale du Périgord (Genève, Slatkine Reprints, 1971), 3 tomes en 1 vol. ; envoi des éditions Slatkine.

Carte de la vallée de l'Isle (Périgueux, Fanlac, 1973), avec illustrations par Michel Négrier ; don de M. le Président.

Le pays natal (Paris, Grassin, 1972, vol. VII de « L'encyclopédie poétique ») ; hommage de M^{me} Emilienne de Bord, qui publie dans cette anthologie un poème consacré au Périgord vert.

Jean Secret, *L'église de Nadailac et son mobilier* (extr. de notre « Bulletin », t. C, 1973) ; hommage de l'auteur.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans le *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, 5^e série, n° 5 (1973), parmi les articles consacrés au grand humaniste, un texte de M. Pierre Michel avec de précieuses indications chronologiques et bibliographiques, « Direction de travail sur Montaigne pour les agrégatifs ».

Le n° 56 de *Vieilles maisons françaises*, avril 1973, publie un compte rendu fort élogieux du dernier roman historique de notre collègue, M^{me} Sadouillet-Perrin, « La dame de Fages ».

M. Hallam L. Movius étudie dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, C.R.S.M., t. 70, n° 3 (1973), 27 sagales du type Isturitz provenant de l'abri Pataud aux Eyzies. Il signale que des objets analogues ont été également retrouvés à la Roque-Saint-Christophe, au Petit-Puyrousseau et à la Ferrassie.

Enfin M. Marcel Secondat, dans le n° 252 d'*Espoirs*, démontre fort justement le souci documentaire d'Eugène Le Roy lorsqu'il préparait son beau roman, « L'ennemi de la mort ».

EXCURSION. — Le Secrétaire général annonce que notre excursion d'été aura lieu à Limoges le dimanche 3 juin prochain ; tous les détails utiles seront fournis en temps opportun par la presse locale.

COMMUNICATIONS. — M. André Lavaysse nous a remis des notices très précises sur deux horloges du XIX^e siècle qu'il possède chez lui à Marsaguet, commune de Razac-sur-l'Isle. L'une a été fabriquée par Sábire à Falaise (Calvados), l'autre par Rivière à Voussac (Allier).

M. Henri Bodard signale que sa fille, qui est antiquaire à Saint-Geniès, met en vente une aquarelle représentant le château et l'église de Nontron avant 1789. L'œuvre a été peinte à 70 ans par un Nontronnais, Saintives de la Châtre, d'après un croquis à la plume exécuté en 1849 par de Vernejhl.

M. Becquart a noté dans *Périgord actualités - Moun país*, n° 618 à 621, une série d'articles de notre Président sur la maison Estignard à Périgueux, sur les crimes de Delcouderc en 1844 et sur les maisons des quais. M. Bouriel donne d'autre part, dans le n° 62 du même périodique, d'amusants détails sur la fermeture du café-concert « l'Alcazar » à Périgueux.

M. Secret signale les actes de vandalisme récemment commis au château de Caussade, dont la porte a été enfoncée et les murs recouverts d'inscriptions à la peinture. Il évoque le mauvais état du château de Berbiguières, dont les écuries voûtées viennent de s'écrouler, ainsi que la nécessité de protéger l'abside romane de l'église de la Chapelle-Péchaud : des vœux sur ces deux points sont proposés à l'assemblée, qui les adopte à l'unanimité. Ils seront transmis à l'administration dans les meilleurs délais.

M. Becquart donne lecture d'une curieuse lettre datée de 1724, adressée au chevalier de Carbonnière par un de ses parents et qui a trait à une commande de sabots pour des dames de la haute noblesse. Le texte sera publié dans nos *Varia*.

M. le Président a pris connaissance du *Bertran de Born* de M. André Marc Grangé

(Prouille, le Seignadou, 1971). Cet ouvrage au style percutant défend vigoureusement la cause occitane et ne ménage pas les grands personnages du XII^e siècle.

M. Jean Secret présente une épée de bronze, un lingot et un couteau récemment acquis par le Musée de Monbazillac. Il décrit d'autre part, à l'aide d'un croquis dessiné au tableau, le château d'Etourneau, commune de Bourdeilles, près de la Dronne : l'édifice a appartenu aux Hélie, qui étaient probablement des bâtards de la maison de Bourdeille ; il a la forme d'un rectangle avec des éléments allant du XIII^e au XVI^e siècle, les vestiges les plus intéressants sont le rempart et les tours d'angle, l'une d'elles ayant été transformée en pigeonnier, et surtout une pièce avec carrelage de galets où sont reproduites les armoiries des Bourdeille.

M^{lle} Arlette Hlgounet a étudié d'après les textes l'ancienne bastide de Tocane, dont il ne subsiste plus rien sur le terrain. Située au pays de Pardus, entre les deux paroisses de Sainte-Marie et de Saint-Apre, elle apparaît en 1309 sous le nom de « bastide du comte », à proximité d'un marché. Le nom de Tocane lui est donné pour la première fois en 1345 ; cette bastide semble avoir eu peu de développement, et son caractère essentiel est d'être d'origine comtale.

M. Alain Roussot s'est penché avec une minutieuse attention sur 27 haches de bronze provenant de Thonac. Il a pu établir que 16 d'entre elles sont brutes de fonte et proviennent du même moule, leurs particularités permettent d'autre part d'en faire un type spécial différant des haches classiques du Médoc. Ces deux dernières communications seront publiées dans notre *Bulletin*.

Enfin M. Claverie annonce par la Société des Beaux-Arts organise pour le 13 mai prochain une excursion à Moissac.

ADMISSIONS. — M. W. A. STORM de Grave, Grézelle, Saint-Cybranet ; présenté par MM. Roger Delmas et Secret ;

M. J.-M. AUBARBIER, 10, rue Aliénor d'Aquitaine, La Rochelle ; présenté par MM. Léon Michel et Vergnaud ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 7 JUIN 1973

Présidence de M. Jean Secret, Président

Présents : 25. — Excusés : 4.

NECROLOGIE. — M^{me} Joseph Busselet et Napoléon Magne, M. Raymond Estignard.

FELICITATIONS. — M. Arnaud de Brianson, promu général de brigade ; M^{me} Rousseau (Félicie Brouillet), couronne d'or avec rosette décernée par la Société d'encouragement au bien de la Haute-Vienne et de la région du Limousin.

REMERCIEMENTS. — M. le Vicomte Jacques de Jonghe d'Ardoye.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Jean Maubourguet, *Sarlat et ses châteaux* (Périgueux, Fanlac, 1973) ; hommage de l'auteur. C'est une nouvelle édition, revue et améliorée, de l'excellente monographie déjà bien connue que l'on doit à notre distingué collègue.

Ribérac 1973 (Paris, Impr. spéciale de l'AREO, 1973); don de M. Pierre Aublant.

Les Amis persévérants et l'Etoile de Vézère réunis, carton imprimé à l'occasion de l'émission d'un timbre-poste à 90 centimes commémorant le bicentenaire du Grand Orient de France; offert par M. Guy Penaud. Ce document reproduit un dessin du temple maçonnique de Périgueux et donne un bref historique des loges.

61 registres, liasses ou portefeuilles offerts par M. Jacques Dusolier. Cet ensemble très important a été classé par M. Becquart; il contient essentiellement des documents d'archives sur le Ribéracois, la correspondance reçue par Alcide Dusolier (1836-1918), qui fut secrétaire de Léon Gambetta en 1870 puis député et sénateur, ainsi que les papiers et notes d'érudition d'Emile Dusolier (1873-1963). L'inventaire de cette collection sera publié dans notre *Bulletin*.

M. le Président remercie les divers donateurs, et tout particulièrement M. Dusolier qui a bien voulu se dessaisir pour nous de documents d'une grande valeur.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — La revue *Maisons et paysages*, nouvelle série, n° 9, mai-juin 1973, publie un texte fort bien venu de M^{me} Paulette Parat sur la renaissance de Saint-Jean-de-Cole.

On note dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 89 des « Etudes et travaux », 1972, fasc. 2, un article de Raoul Daniel sur l'abri du Soucy près de Lalinde et son outillage lithique: ce matériel peut se comparer à celui de Limeuil, il comprend surtout des burins et de nombreuses lames ou lamelles.

M. Becquart a relevé dans la *Revue de l'Agenais*, t. 99 (1973), fasc. 1, un excellent travail de M^{lle} Lucile Bourrachot consacré aux anciennes forges à fer et aux martinets à cuivre de la région de Casteljaloux. Il est intéressant de noter que le martinet de Casteljaloux appartient au XVII^e siècle à des Bergeracois protestants, les Vidal et les Eyma, et que la forge de Saint-Julien, commune de Fargues, fonctionna au XVIII^e siècle avec du personnel d'origine périgourdine: les mouleurs, charbonniers et commis de forge venaient presque tous du Sarladais ou du Bergeracois.

M. Paul Jeannin-Naltet publie dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, t. LXXIV (1973), une notice biographique sur l'amiral Louis-Antoine de Galard (1765-1840), qui fut gouverneur du Collège royal de la Marine à Angoulême.

Les *Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente* (1971) contiennent un essai de synthèse sur le recensement des pigeonniers de la Charente qui cite parmi les pigeonniers carrés ceux de la Chapelle-Faucher, Varaignes et Saint-Sulpice-de-Mareuil.

Enfin la *Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, n° 21 du 26 mai 1973, signale la parution dans les « Nouvelles de l'Institut catholique de Paris » de mars dernier, d'un article signé Robert Jacquin sur la vie d'Antoine de Tounens.

EXCURSION DU 3 JUIN. — M. Aublant rend compte de cette journée favorisée par le beau temps, et qui fut une réussite malgré la faible participation des sociétaires (21 personnes dans le car et 9 seulement). Divers membres de la Société archéologique et historique du Limousin nous avaient apporté leur aimable concours, on visita successivement les fouilles de Saint-Martial, le Musée de l'Evêché et la cathédrale Saint-Etienne de Limoges, puis, en fin d'après-midi, l'imposante ruine du château de Montbrun à Dournazac. Des remerciements sont adressés à nos savants guides, MM. Jean et Antoine Perrier et M. Pascal Textier.

COMMUNICATIONS. — M. le Président fait circuler des photographies d'un reliquaire de la Sainte Croix, en or et en argent, qui provient de l'église de Fontaines et est conservé au Musée d'art sacré de Chancelade.

Le Bibliothécaire de la Compagnie de Saint-Sulpice, M. Irénée Noye, nous a fait

parvenir une notice biographique sur Paule-Françoise de Salignac de Lamoignon-Fénelon (1641-1723), qui était la sœur consanguine de l'archevêque de Cambrai et fut supérieure des religieuses de Notre-Dame de Sarlat. Cette communication sera publiée dans notre *Bulletin*.

Nos collègues M. et M^{me} Dorrance ont relevé dans le catalogue d'une exposition qui vient de se tenir à Paris, au Musée des arts et traditions populaires, la mention (n° 296) d'un imprimé fort rare de 1766. Cet « occasionnel » relate « la mort et les désordres commis par une bête féroce aux environs de Sarlat » : Imprimé sur deux pages, il témoigne d'une exacte connaissance des faits, ce qui est rare dans les occasionnels de ce genre.

M. Pierre Aublant donne lecture de quelques lettres d'Antonin Debidour dont il a eu connaissance grâce à M^{me} Blancherie. Cette correspondance a trait à la fin de la guerre de 1870 et aux débuts de la Commune, elle raconte de façon très vivante différents épisodes parisiens de cette période troublée, vus par un ardent républicain. On remarque tout particulièrement le récit des manifestations spontanées qui eurent lieu en l'honneur de Victor Hugo.

M^{me} Sadouillet-Perrin entretient l'assemblée d'un curieux procès qui se déroula entre 1740 et 1745, dans la région des Milandes, à propos d'un droit de passage dans un pré. Le juge de Beynac ordonna une expertise pour l'estimation des dégâts causés par les roues d'une charrette.

M. Bouriel montre différents objets qu'il vient de découvrir aux Maines, commune de Montagrier : ce sont des silex, des tessons de poterie, une dent d'animal et un fossile qu'il n'a pas identifié.

M. Jean Secret commente un procès-verbal de 1822, dressé par le curé de Nontron, pour constater l'état de l'ancienne abbaye de Payrouse. Les murs, très dégradés, existaient encore, il y avait aussi des vestiges de deux « chapelles » qui pourraient être, soit des travées du collatéral Sud, soit une absidiole carrée à l'Est du croisillon Sud. Ce texte sera publié dans un de nos prochains fascicules.

Enfin M. Vergnaud, à partir d'un article de Dujarric-Descombes publié dans notre *Bulletin* en 1912 et 1913, s'est livré à des recherches sur une danse locale, la « Périgourdine », qui est connue dès le XVI^e siècle et eut une grande vogue pendant la Révolution. Notre collègue, en dépouillant différents dictionnaires étrangers, a eu la surprise de trouver dans un ouvrage Italien une curieuse anecdote sur cette danse, qui fut exécutée à Milan en 1797 dans des circonstances assez particulières.

ADMISSION. — M^{lle} Martine CORNEDE, 46 C, avenue Jean-Jaurès, Castel-Fadèze, Périgueux; présentée par MM. Becquart et Secret;

est élue membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

HEURS ET MALHEURS DE LA MAISON DE FAGES ET DE SON CHATEAU

Fages, avec ou sans s final, vient de « fagus » (hêtre) selon le *Dictionnaire étymologique* de Dauzat et Rostaing qu'ici nous ne contesterons pas. Dans notre Périgord noir, dont l'épithète fut sans doute méritée par ses forêts, nous voyons, en effet, que les La Fage ou La Fagette ne sont pas rares. Toutefois, la maison et le château de Fages se situent à Saint-Cyprien.

Pour la première fois, à ma connaissance, c'est en 1115 que le nom de Fages apparaît avec Hugues, figurant en tête de la liste des prieurs de Saint-Cyprien donnée par de Bosredon d'après les notes manuscrites de l'abbé Lespine, compilateur de Joseph Prunis, lequel était, on le sait, historiographe royal ¹.

Dans son « Armorial de la noblesse du Périgord », A. de Froidefond écrit ² que le blason de cette maison de Fages, très simple, est « d'or à la bande d'azur et une bordure de même. » Puis il précise, pour en situer l'importance, qu'elle a produit dix-huit officiers de Saint-Louis, un général de division, quinze colonels ou lieutenants-colonels, trois capitaines de cent hommes d'armes... et une dame d'honneur de la reine de Navarre.

Mais, avant de pouvoir établir cette nomenclature, après le prieur Hugues, il faut en arriver à la moitié du XIII^e siècle pour retrouver la trace d'un seigneur de Fages à propos d'un couvent de Sarlat. A cette époque, « Gaillard de Beynac fit construire l'église (des Franciscains) et le seigneur de Fages élever le cloître » ³. Quoi que n'étant qu'un simple damoiseau, ce seigneur disposait donc déjà de bons revenus et, par voie de conséquence, habitait sans doute un château assez important. De fait, la grosse tour de Fages, face à l'entrée, montre une assise du XII^e siècle et d'actuels travaux de restauration ont fait apparaître les fondations d'un gros donjon en sous-sol.

Par divers documents ⁴, nous savons qu'un Vital de Fages ainsi que son fils Elie vivaient en 1287 et que tous deux,

1. *B.S.H.A.P.*, t. I, p. 286.

2. *T. I*, p. 193.

3. J. MAUBOURGUET, *Le Périgord méridional*, p. 183.

4. *Id.*, p. 211, et archives privées.

« damoiseaux d'un naturel assez remuant », s'accommodaient fort mal de la suzeraineté des chanoines Augustins de Saint-Cyprien. Par une sentence arbitrale portant cette date, Gaillard de Beynac les obligea pourtant à reconnaître qu'ils tenaient du prieur la tour dite de Fages avec ses dépendances et à lui en faire honneur le jour de la saint Jean-Baptiste ⁵.

Mais le premier personnage historique de la maison, si l'on peut dire, est cet Elie qui, en 1304, fut le principal des co-signataires d'une transaction conclue entre Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux dont la châtellenie de Bigarroque s'étendait jusqu'à Saint-Cyprien, Hugues de Beynac, prieur du monastère, et les damoiseaux du lieu. Il s'agissait des droits de haute et basse justice répartis entre les trois « pouvoirs ». Ce qui, par la suite, n'alla pas sans querelles ni contestations, si nous en croyons plusieurs documents d'archives publiques ou privées.

DES GUERRES DE CENT ANS AUX GUERRES DE RELIGION

Puis viennent, avec les guerres de Cent Ans dont le Périgord porta longtemps la blessure, deux seigneurs de Fages bien différents. Leur ressemblance — car il y en a une — est qu'ils furent de fort mauvais sujets. Je veux parler d'Hugues et de Bozon de Fages, le premier tenant sans doute son prénom de l'aïeul cité plus haut.

Tantôt du parti des Anglais, tantôt de celui des Français parce qu'il agit selon ce qui lui semble, avant tout, son intérêt propre, Hugues obtient en 1375 des lettres de rémission du roi alors qu'il « avait assiégé et pillé le monastère fortifié de Saint-Cyprien, terrorisé le pays avec une bande à sa solde, allumant des incendies, emportant les récoltes, prenant les bestiaux et enlevant les femmes. » ⁶

Bozon de Fages, quant à lui ⁷, aurait été l'un des compagnons de Jeanne d'Arc et, comme tel, aurait assisté au sacre de Charles VII. Mais il faut croire — et Gilles de Rais en est un autre exemple — que tous les compagnons de Jeanne n'étaient pas des saints. Demeuré en Champagne avec ses mercenaires pour y piller à son aise, Bozon finit ses jours au bout

5. Il ne s'agit pas de la tour du château, mais d'une construction aujourd'hui démolie située dans la ville de Saint-Cyprien. Sur ses « dépendances », le seigneur de Fages et les chanoines firent plus tard et conjointement édifier une halle, aujourd'hui devenue la mairie de Saint-Cyprien.

6. J.-J. ESCANDE, *Histoire du Périgord*, p. 162.

7. D'après A. JOUANEL, *B.S.H.A.P.*, t. XVII, p. 172.

d'une corde, pendu par ordre du connétable de Richemont en 1438.

Disons vite que la famille ne s'éteignit pas pour autant car, d'après des minutes de notaires ⁸, elle était alors assez nombreuse. Pas toujours exemplaire, apprenons-nous en feuilletant l'histoire du prieuré de Saint-Cyprien écrite par Joseph Prunis ⁹. Nous y trouvons, en 1543, un Bertrand de Fages puis, en 1561, un Jean de Fages, prieurs de Saint-Cyprien, dont il est dit que « ces seigneurs de Fages, pendant qu'ils ont tenu le bénéfice (du monastère) en confiance, pour s'assurer davantage de leurs confidentaires, les entremettaient par l'épouvantail de plusieurs compétiteurs. « Jean, qui est un bâtard, aliène une partie des fonds du prieuré au bénéfice de la maison de Fages, dont le représentant n'est autre que Joachim de Montluc de Lioux, frère de Blaise et mari d'Anne de Fages que nous n'allons pas tarder à retrouver.

Car nous en arrivons au début des guerres de religion, aussi meurtrières pour le Périgord, sinon davantage, que ne le furent celles de Cent Ans. On connaît le passage des « Commentaires » de Blaise de Montluc relatif à Saint-Cyprien et à Fages alors qu'il guerroyait entre Dordogne et Vézère. « Sans Mademoiselle de Fage, mère de Madame de Lioux, ma belle-sœur, ils (ses soldats) n'eussent rien mangé de toute cette nuit ; mais elle monstra qu'elle estoit veuve d'un brave capitaine qui estoit feu M. de Fage, car elle leur distribua tout le pain qu'elle avoit et six ou sept poinçons de vin, et toute la nuit ne fist faire autre chose que cuire pain et tous les lards et autres choses de sa provision sans dormir de toute la nuit ; et ne fut à son aise qu'ils n'eussent repu. »

Notons, au passage, le titre de « Mademoiselle de Fages ». Damoiselle et damoiseau, les Fages, malgré leur château et leurs terres, n'étaient encore que de petits seigneurs. Mais les malheurs du temps, qui en ruinent d'autres, vont les servir.

Charles IX ayant demandé des subsides extraordinaires à tous les ecclésiastiques de son royaume, Prévost de Sansac, archevêque de Bordeaux, fut obligé pour payer sa taxe de vendre à Joachim de Montluc et Anne de Fages ses droits sur Saint-Cyprien. Cela se fit par contrat du 30 juin 1566 et fut à l'origine — ces droits ayant été par la suite rachetés, puis en partie revendus — d'une longue querelle entre les consuls de

8. Relevées par le comte de Roton.

9. Bibl. nat., copie communiquée par M. Bouchereau.

Saint-Cyprien, le prieur et la maison de Fages ¹⁰. Seule, la Révolution y mit un point final en nationalisant les biens du clergé en même temps qu'elle abolissait les droits seigneuriaux.

Mais, avec les Montluc et Anne de Fages, nous en sommes loin. En 1568, d'après une enquête effectuée ultérieurement par le juge Jean de Lavergne ¹¹, une armée calviniste dite « des Prouvençaux », après avoir pillé et brûlé le monastère de Saint-Cyprien, gravit la colline de Fages, pénètre dans le château, y prend tout ce qu'elle peut emporter et brûle les granges, « tenaut comme prisonnière la veuve du seigneur de Fages qui ploure toujours ».

Qui est cette veuve du seigneur de Fages ? D'après Richard de Boysson ¹², c'est Anne qui, en 1570, Joachim de Montluc étant mort, épousera Jean de Monlezun de CausSENS en secondes noces. Selon le mémoire pour l'archevêque de Bordeaux déjà cité, ce Monlezun « n'avait aucun fief, rente ni domaine à Saint-Cyprien ». Mais il était le petit-neveu de Jean de Montluc, évêque de Valence et confident du duc d'Alençon, frère du roi. Tout porte à croire qu'il résidait à la cour plus souvent qu'à Fages. En effet, toujours selon R. de Boysson qui se réfère à un témoignage du duc d'Albe ¹³, c'est lui que Catherine de Médicis, conseillée par le duc de Guise, donna à Coligny comme chef de ses cinquante gardes après le coup d'arquebuse essuyé par l'amiral. Et, pendant la sinistre nuit de la saint Barthélémy, « ce fut le seigneur de Fages qui, pour arriver jusqu'à la chambre de l'amiral, commença par poignarder son maître d'hôtel puis, Coligny ayant été tué, jeta son corps par la fenêtre. »

Quand nous étudierons le testament d'Anne de Fages, tout nous portera à croire que de tels « services » furent payés grassement. Mais celui qui les avait rendus n'en profita pas longtemps puisque, toujours d'après le duc d'Albe, Monlezun périt un an plus tard, en 1573, devant La Rochelle que tentait d'assiéger le duc d'Anjou.

ANNE DE FAGES ET SON TESTAMENT

Voilà donc Anne de Fages veuve à nouveau et son histoire, alors, devient mystérieuse pour qui l'étudie attentivement. R. de

10. Mémoire pour l'archevêque de Bordeaux, dont un exemplaire m'a été communiqué par feu M^{lle} de Carbonnier de Marzac.

11. Cité notamment par J.-J. ESCANDE, *op. cit.*, p. 283.

12. R. de BOYSSON, *L'Invasion calviniste*, p. 111.

13. *Id.*, p. 207.

Boysson ¹⁴ lui accorde un troisième mariage mais, cette fois, avec le seigneur protestant Jacques de La Tour. Celui-ci vient de mettre si gravement à mal le monastère de Saint-Cyprien qu'il en a fait un arsenal et une fabrique d'armes ! De cette main-mise, désastreuse pour l'édifice conventuel ainsi que pour l'église — on peut dire qu'ils ne s'en relèveront jamais — nous trouvons la preuve dans cette histoire du prieuré due à Prunis qui est une source documentaire fort riche. Prunis donne même, selon les témoins ¹⁵, cette précision : Jacques de La Tour, seigneur de Floyrac, a fait sa demeure du prieuré pendant plusieurs années à partir de 1576 ou 1577. D'après le contexte du procès-verbal, par l'expression « faire sa demeure », c'est y régner en maître, y tenir garnison qu'il faut entendre.

Si nous acceptons la version de ce troisième mariage avec un seigneur protestant, nous sommes en droit de nous demander comment et pourquoi, veuve d'un homme dévoué aux Guise, Anne accepta ce changement de religion — pour son mari, tout au moins — en un temps où l'œcuménisme n'était certes pas à la mode. Peut-être en trouverions-nous l'explication dans le fait que, femme seule, la seigneuresse de Fages voulut ainsi protéger ses biens. En 1574 ou 1575, d'après les témoins ¹⁶, des gens du seigneur calviniste de Limeuil vinrent de nuit faire sauter une partie du château avec de la poudre. Huit morts furent trouvés le lendemain sous les décombres ; des coffres, meubles et autres choses qui étaient dans les tours et le donjon, dit le texte, tombèrent par terre. Presque tous les seigneurs des environs étant, alors, protestants, épouser un de leurs capitaines équivalait à se trouver un protecteur.

L'hypothèse vaut ce qu'elle vaut. Mais nous n'en avons pas fini avec les contradictions entourant cette Anne de Fages. En effet, si nous nous reportons au mémoire pour l'archevêque de Bordeaux, nous y lisons qu'Anne et Joachim de Montluc eurent une fille qu'ils marièrent à Jean de Monlezun. Du rang de mari, voilà donc celui-ci passé à celui de gendre. Or, la copie du testament d'Anne de Fages, faite à Sarlat le 13 avril 1662 par deux notaires royaux assistés de témoins, dont l'auteur du Mémoire déplore la disparition mais qui, de nos jours, se trouve aux Archives de la Dordogne ¹⁷, ne laisse pas de doutes à

14. *Id.*, p. 207.

15. Enquêtes du chanoine Tarde et du juge Lavergne (Joseph Prunis).

16. *B.S.H.A.P.*, t. XII, p. 200-202.

17. 2 E 677.

propos de ses deux premiers maris. Sous tous rapports, d'ailleurs, ce testament me paraît être une pièce capitale.

D'abord, parce que Joachim de Montluc y est dit : « mon premier mari ». Anne a donc été mariée au moins deux fois. Ensuite parce que ce testament commence par des legs à ses sœurs qui sont au nombre de cinq, dont deux religieuses. Ce qui signifie qu'Anne n'avait pas d'enfants. Enfin, son héritier universel, qu'elle « a nommé de sa propre bouche », est « Audet de Monlezun, seigneur du Saudat, guidon de cent hommes d'armes de la compagnie de M. le duc de Montmorency. » Si c'était son fils, elle le dirait. D'où vient-il, alors, et quelle est sa souche ? Le nom d'une des sœurs et héritière d'Anne va nous l'apprendre puisque cette sœur est dite « dame douairière du Saudat ». Audet, seigneur du Saudat, l'a donc pour mère et, puisqu'il est aussi Monlezun, il y a de grandes chances pour qu'il soit deux fois le neveu d'Anne — ou son neveu et petit-cousin — qui, de la sorte, après avoir pensé aux parents de son premier mari auxquels elle attribue leur part d'héritage, privilégie ceux du second. Cette dame douairière a d'ailleurs deux filles, dont une Madeleine, qui, après leur frère, auront leurs legs.

Aucune trace de Jacques de La Tour ni de sa parenté dans ce testament qui porte la date du 21 août 1584. Si ce mariage-là ne fut que politique, rien d'étonnant. Peut-être, d'ailleurs, La Tour avait-il péri dans quelque engagement après avoir quitté Saint-Cyprien. R. de Boysson le donne d'abord pour un bon soldat d'Henri IV (qui n'était alors qu'Henri de Béarn) puis pour un rebelle et pillard qui, retranché sur la Vézère, à la Roque-Saint-Christophe, finit par être assassiné.

Examinons encore ce long testament qui comporte une bonne vingtaine de legs, et nous serons très vite persuadés qu'il s'agissait d'une vraie fortune, tant en terres qu'en argent, robes et bijoux. De « Mademoiselle de Fages » à Madame Anne, l'ascension a été rapide, et l'on pense aux « services » rendus à la cause royale, d'abord par les Montluc puis, surtout, par Monlezun.

Mais Anne, malade, veut mourir dans la foi catholique et l'âme en paix. Aussi la voyons-nous, dans ses legs, n'oublier personne : ni ses domestiques, ni son notaire et pas même son apothicaire qui habite Sarlat. Pas davantage les chanoines de Saint-Cyprien, ainsi que les pauvres de l'hôpital pour lesquels elle laisse une somme de deux mille livres qui donneront des

rentes perpétuelles. Pain et vin, enfin, pour tous ceux qui auront assisté à ses funérailles. Dernier détail, et qui détruit une légende tenace relative à la chapelle de Fages : Anne déclare vouloir être ensevelie dans l'église de Saint-Cyprien, au tombeau de ses prédécesseurs.

En avons-nous fini avec des documents dont certains prétent à l'équivoque ? Pas encore, puisqu'un terrier de Fages conservé aux Archives départementales ¹⁸ a été relevé par un notaire de Saint-Cyprien, en 1598 et 1599, qui dit l'avoir fait pour dame Anne de Fages et dame Madeleine de Monlezun de Sainte-Colombe, sa fille. Or, en étudiant l'ouvrage de R. de Boysson, nous lisons qu'Odet de Monlezun mourut sans enfants, probablement très jeune, au cours d'un engagement « pour liquider la Ligue en Périgord », et que Fages devint la propriété de sa sœur Marguerite, épouse de Jacques de Montesquiou de Sainte-Colombe, auteur des Montesquiou-Fages. Au prénom près — Marguerite au lieu de Madeleine, celui-ci figurant bien dans le testament — il semble que nous approchions là de la vérité. Après la mort d'Odet, sa mère, dont le prénom, illisible sur le testament, pourrait fort bien être également Anne (cette répétition, à l'époque, était courante), aurait recueilli les biens des Fages, ainsi que sa fille aînée qui était, d'ailleurs, la filleule de la dame de Fages d'après la pièce citée plus haut.

Mais c'est encore une hypothèse, alors que nous voudrions des certitudes. Décidément, l'écheveau est embrouillé.

DE L'APOGÉE A LA RUINE

Il ne le sera plus, dorénavant, avec ces Montesquiou-Fages que nous pouvons parfaitement suivre. D'abord, Jacques de Montesquiou, certainement désireux de toucher ce que nous appellerions aujourd'hui des dommages de guerre, fait faire une enquête relative à toutes les déprédations commises à Fages, tant par les « Prouvençaux » commandés par un cadet de la maison d'Assier, baron de Crussol, que par un certain capitaine Pioulletou, ou Pilletou, routier-brigand, en 1585 ¹⁹, année qui, d'après R. de Boysson, serait celle de la mort d'Anne, veuve aux trois maris.

Vient ensuite, en 1619, le mariage de Bernard, fils de Madeleine, dite « baronne de Fages et veuve d'un coulounel » qui,

18. 2 E 1035/227.

19. J. J. ESCANDE, *op. cit.*, p. 315.

par contrat, lui donne « la baronnie, terre et seigneurie de Fages sise en Périgord »²⁰. Il épouse — joli mariage — la fille d'un conseiller du roi.

Suivent de très nombreux baptêmes, ainsi que des sépultures d'enfants légitimes ou de bâtards dont la trace nous a été conservée diversement²¹. Puis, de 1698, date un document d'un tout autre ordre : ce sont des lettres de grâce accordées par le roi à Samuel Galand, maître apothicaire à Saint-Cyprien qui, en se défendant dans une rue de la ville, avait tué Bernard de Montesquiou « d'un coup de pistolet dans la tête »²². Remarquons, dans le préambule de ces lettres, qu'il est dit que les Montesquiou, seigneurs de Sainte-Colombe et de Fages, père, fils, petits-fils, tyrannisaient le pays depuis plus de quarante ans. Dans les notes du comte de Roton, j'ai d'ailleurs relevé la plainte d'un laboureur battu à diverses reprises par Jacques de Montesquiou et ses valets.

Sans héritier mâle par suite de la mort de ses garçons, la seigneurie de Fages passe, par le mariage d'une fille, dans la maison d'Hautefort d'Ajal en 1700²³. Puis, quarante ans plus tard, pour la même raison, le titre et les biens échoient à Jacques d'Arlot de Frugie de la Roque. Toutefois, ayant survécu à son époux, la comtesse d'Ajal, dame de Fages, ne se dépouille pas de ses biens, puisque, en 1751, elle affirme « les entiers fruits et revenus dépendant de la seigneurie de Fages », ainsi que divers droits seigneuriaux à deux bourgeois: Beynat et Du Cluzeau, l'un de Saint-Cyprien, l'autre de Castels, moyennant 2.850 livres payables « en deux paies, l'un à la Noël, l'autre au jour de la fête de Saint Jean-Baptiste »²⁴. Notons que ces fruits ou revenus paraissent assez importants; d'après divers relevés, ils portent sur dix métairies et deux moulins.

Selon la date de son décès, survenu en 1785, cette Marie-Thérèse d'Hautefort d'Ajal, dame de Fages, a dû mourir fort âgée. La mort ne vint pas la prendre dans son château, mais à Périgueux et son corps fut exposé dans le chœur de la cathédrale. C'est qu'à cette époque, toujours par descendance féminine et mariage, la terre de Fages était passée aux Taillefer²⁵.

La Révolution de 1789, qui bouleversa tant de choses dans

20. Arch. dép. et privées.

21. Notes relevées par le comte de Roton.

22. J.-J. ESCANDE, *op. cit.*, p. 481 et 482.

23. A. de FROIDEFOND, *op. cit.*, p. 362 et suivantes.

24. Arch. dép., 2 E 1835/261.

25. A. de FROIDEFOND, *op. cit.*

les seigneuries, ne paraît pas avoir tellement affecté celle de Fages dont les revenus sont toujours affermés à Léonard Beynat. D'après de nombreux documents, ce Beynat traite les affaires de la dame (ou de la citoyenne) Darlot-Taillefer, résidant à Périgueux, rue de la Nation, n° 6. Elle lui en donne régulièrement quittance au cours des années suivantes, lui seul, sur place, agissant. Du Premier Empire, d'ailleurs date une bien curieuse requête adressée par un métayer aux juges du tribunal de Sarlat contre l'intendant de M^{me} de Taillefer, qui voudrait rétablir les dîmes de l'ancien régime à son profit.

Mais plus rien ne se rétablira de ce qui constituait la seigneurie de Fages, à commencer par le château désormais abandonné à des domestiques ou des métayers. Quand l'impôt sur les portes et fenêtres sera créé, ses propriétaires s'empresseront de faire murer la plupart des ouvertures, si bien qu'en 1883, M. de Carbonnier, juge de paix à Saint-Cyprien, pourra écrire que Fages, inhabité, est inhabitable ²⁶. Pendant de longues décennies, complètement abandonnés par des propriétaires qui s'en désintéressent, vendus, revendus, le château et sa chapelle s'en vont pierre à pierre, cheminées comprises, au hasard de divers achats. Toutefois, l'énorme demeure avait été si solidement bâtie que, même dépecée, elle n'en finissait plus de mourir.

Rachetée, voilà quelque huit années, par un architecte-décorateur, cette moribonde renaît à la vie et c'est avec joie qu'on la voit se transformer en vue d'acquérir une nouvelle jeunesse. Déjà, la restauration entreprise et menée laborieusement porte ses fruits. La partie nord-est du château est redevenue habitable, son entour, qui n'était que ronces, est dégagé; où s'enchevêtraient les broussailles, pousse le gazon; la chapelle, dont un lierre griffu désagrégeait la couverture, est hors d'eau.

Pour le plaisir des amateurs d'art et d'histoire — aussi pour celui des simples touristes — Fages, redevenu accessible, s'ouvre chaque été.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.

26. Notes conservées par sa famille.

Joseph de MOURCIN

HOMME CURIEUX ET CURIEUX HOMME

1784 - 1856

Joseph-Jean-Théophile de Mourcin de Meymy de la Nogarrie : une suite imposante de noms et de prénoms ! Linguiste et archéologue, le fidèle second du comte Wlgrin de Taillefer n'était-il pas, comme celui-ci, un gentilhomme de vieille souche, passionné par la découverte du passé au point d'y consacrer non seulement son temps, mais encore sa fortune ? La réalité est tout autre : autant par les difficultés de ses débuts que par les singularités de son caractère, Mourcin se révélera bien différent de son maître en archéologie.

*
**

Mourcin, anciennement Morcinq, est un lieu-dit des environs de Coursac, sur une crête battue des vents, d'où la vue s'étend sans limites : un poste de guet en des temps anciens ? On y a retrouvé des traces de constructions romaines. Au X^e siècle, c'est là que Frotaire de Gourdon, illustre évêque de Périgueux, fut traîtreusement assassiné par son prévôt ¹.

Prenant le nom du lieu, comme il arrive souvent, un groupe de population s'y fixe : ces Mourcinq, Moursen ou Mourcin étaient-ils, à l'origine, issus d'une souche commune ? Les uns resteront des ruraux, d'autres, plus ambitieux, se dirigeront vers la ville, en quête d'un sort meilleur. C'est ainsi qu'on peut suivre à Périgueux, à partir du XVI^e siècle, la filiation d'une famille Mourcin : deux générations de procureurs y précéderont trois générations de médecins ².

Sous Louis XIV, Pierre Mourcin, le premier de ces médecins, est bourgeois de Périgueux, consul à plusieurs reprises « pour le quartier de l'Eguillerie » où il a pignon sur rue ; il fait aussi figure de grand propriétaire foncier. Le domaine principal, acquis en 1668, est Chauffre, sur une hauteur au sud de Razac : maison de maître et métairies. S'y ajoutent la Pruncy-

1. Le P. DUPUY, *Estat de l'Eglise ou Périgord*, 1629.

2. Arch. dép. Dordogne, Périgueux, registres paroissiaux de Saint-Front.

rie, près de Marsac, Marot sur Coursac, sans oublier le petit tènement de Meymy, dont les Mourcin se titreront désormais.

Jean Mourcin de Meymy, fils aîné de Pierre, fut l'un des trois médecins appelés à soigner Mgr de Francheville; — indice certain d'une flatteuse réputation. Son mariage, en 1690, avec Marguerite Brachet, une riche héritière de Razac, lui avait encore apporté d'autres domaines, complétant la prospérité de la famille, dont l'apogée peut se situer au début du XVIII^e siècle.

Un brillant avenir semblait donc attendre Pierre Mourcin, prénommé comme son aïeul, seul fils survivant des onze enfants de Jean Mourcin et Marguerite Brachet. Médecin lui aussi, il épouse, en 1721, Louise Foulcon, fille d'un procureur, fort bien dotée, qui mourra sept ans plus tard ³. Il y avait trois orphelins; Pierre Mourcin se remarie avant la fin de l'année. Marie-Marthe du Cheyron, fille de Jean-Jacques, seigneur de Palenque, lui apportait plus de quartiers de noblesse que de sacs d'écus! Aussi les difficultés financières vont-elles commencer. M^e Etienne Foulcon, croyant compromis les intérêts de ses petits-enfants, demande des comptes à son ex-gendre, et leurs âpres discussions se poursuivront pendant des années.

Huit enfants naîtront du second mariage, quatre seulement parviendront à l'âge adulte. Pierre Mourcin était-il en état d'assurer l'avenir de sa famille? Les indiscretions d'une correspondance nous apprennent que s'il n'avait « guère de goût pour l'exercice », il en manifestait un peu trop pour la dive bouteille... ⁴. Les deux filles du premier lit feront de bons mariages ⁵, mais, au bout de plusieurs années, leurs dots n'étant pas versées, il fallut vendre des métairies pour réaliser le capital promis!

Lorsque Pierre Mourcin meurt en 1765, l'ouverture de son testament fait apparaître une nette préférence pour les enfants de sa deuxième épouse. Au fils aîné, Front Mourcin ⁶, ne seront attribuées qu'une maison à Razac et quelques terres. L'héritier universel sera Jean-Théophile, le fils du second lit, et ses sœurs recevront chacune 3.000 livres ⁷.

*
* * *

3. A.D.D., 2 E 1821/1 (livre de raison).

4. A.D.D., 2 E 1821/7.

5. Catherine épouse en 1741 Elie-Antoine Clergeaud de Bonamour et Marie, en 1745, Jean de la Servolle, médecin.

6. Mort à Razac en 1778, sans postérité.

7. A.D.D., 2 E 1821/2.

Une vingtaine d'années après la disparition de Pierre Mourcin, la veuve, Marie-Marthe du Cheyron, a marié sa fille aînée, Catherine, à un avocat, Joseph Tourtel du Pavillon, sieur de Moreau; elle vit avec les deux plus jeunes, Honorée et Marie-Marguerite (celle dernière aveugle) dans la maison de la rue Eguillerie, à Périgueux.

Jean-Théophile *de* Mourcin (la particule est désormais employée), toujours célibataire, approche de la cinquantaine. Son père ne l'a pas préparé à un autre état que celui de « vivre noblement », sans pour autant lui en fournir les moyens. Un marchand de Périgueux, Desfieux, le poursuit pour une dette de 500 livres ⁸. Jean-Théophile avait donné la caution de sa mère, puis celle d'une tante, les abusant l'une et l'autre. Les débats judiciaires mettront en lumière les procédés indélicats du fils « trompant visiblement les sentiments de sa mère », du neveu « perfide et ingrat » ! Il fallut bien payer.

Cette fâcheuse affaire, révélatrice des embarras financiers du sieur de Meymy, une santé déficiente, au moins pendant sa jeunesse ⁹, tout cela n'incitait pas au mariage les filles de bonne maison auxquelles Jean-Théophile de Mourcin pouvait prétendre ! En attendant une chance meilleure, il ne dédaigne pas les amours ancillaires.

Le 27 juin 1784, la servante de la maison, Anne Boyre, native de Biras ¹⁰, met au monde un fils dont Jean-Théophile ne doute pas d'être le père... Il exulte ! A ce fils, il veut non seulement donner son nom — usage courant dans les familles nobles — mais encore ses prénoms et surtout, oui surtout ! le faire déclarer légitime, bien qu'il n'eût aucune intention d'épouser la mère.

Où va-t-on baptiser l'enfant ? La légitimation souhaitée pouvait rencontrer des obstacles à Saint-Front comme à Razac, car la situation y était connue. Au bout de quinze jours, délai inhabituel à l'époque, on opte pour la modeste paroisse de Saint-Hilaire, à Périgueux.

Assez particulier dans sa rédaction ¹¹, l'acte de baptême

8. A.D.D., 2 E 1821/6.

9. A.D.D., 2 E 1821/7.

10. A.D.D., Biras, registres paroissiaux : « Le 30 avril 1754 est née au bourg et baptisée le 1^{er} mai Anne Boyre, fille lég. de Jean Boyre et de Marianne... (en blanc)... Laforest, curé ».

11. La formule usitée dans la paroisse, la même année, était : « Ce... 1784 a été baptisé X... fils nat. et lég. de Y... et Z... conjoints ».

doit être intégralement transcrit : « Ce 8^e juillet mil sept cent huitante quatre a été présenté à ma paroisse pour baptiser un enfant né le 27 juin, à 2 heures du matin, dont m'a été dit être fils naturel et légitime de Messire Jean-Théophile de Mourcin de Meymil, noble citoyen et privilégié de Périgueux, chevalier escuyer seigneur de Meymi et de Anne Boyre; a été son parrain Messire Joseph Tourtel, chevalier escuyer seigneur de Moreau et sa marraine Marie-Marthe du Cheyron, veuve de M^r Pierre Mourcin, docteur en médecine, et ont tenu à leur place Pierre Boucherie et Jeanne Aumassi, lequel n'ayant pu s'innier j'ay baptisé. Ainsi singné Boucherie, curé de Saint-Hilaire, Mourcin de Meymi, père » ¹².

Il est évident qu'un si haut personnage « chevalier escuyer » en a imposé au curé... qui s'est gardé de mettre en doute la légitimité de l'enfant. Mais, dans son trouble, Messire Boucherie ¹³ a omis d'indiquer les prénoms du baptisé qu'il ajoute après coup dans la marge : « Baptême de Messire Joseph-Jean-Théophile de Mourcin » ¹⁴.

Voilà donc dans quelles circonstances assez particulières fut consignée l'arrivée en ce monde du futur archéologue.

*
**

Jean-Théophile de Mourcin n'avait pas pour autant renoncé au mariage, et peut-être même cette paternité irrégulière raviva-t-elle son désir d'avoir des héritiers en justes noces ! Deux ans s'écouleront cependant avant que des projets d'union ne se précisent.

Marie Tamarelle, d^{no} de Lagrave, appartenait à une ancienne famille de bourgeoisie périgourdine. Son père, Pierre Tamarelle, avocat en Parlement, veuf de bonne heure, venait de mourir. Sept enfants : la fortune partagée donnait bien peu à chacun; mais Marie, atteignant la trentaine et « maîtresse de ses droits », pouvait disposer à son gré de ce qui lui revenait. Ses frères et sœurs mariés ne lui faisant peut-être pas une place enviable à leur foyer, elle accepta de « couronner les vœux » du quinquagénaire Jean-Théophile.

12. A.D.D., Périgueux, Saint-Hilaire, registres paroissiaux.

13. Pierre Boucherie, né en 1721, devint vicaire épiscopal de Pontard, en dédommagement de la suppression de sa paroisse ! Le chanoine Ladoire-Chamisac écrivait de lui en 1803 : « Son ignorance totale et absolue va de pair avec son opiniâtreté dans les plus mauvais principes ». (Cité par G. ROGAL, *Restauration religieuse sous Bonaparte en Dordogne*).

14. A noter que l'oncle et l'aïeule, désignés comme parrain et marraine, se gardèrent d'assister au baptême, quoique habitant Périgueux.

Tout le monde semble satisfait. M^e Fournier, notaire royal, aussi impressionné que le curé de Saint-Hilaire par les titres du futur, fait signer le contrat le 1^{er} juillet 1786, devant la nombreuse assistance des « seigneurs et dames, parents et amis » : on ne compte pas moins de cinquante signatures !

Au bout de deux ans, un héritier est attendu, avec quelle joie ! Hélas, deux frêles jumelles ne viennent au monde, en juillet 1788, que pour disparaître quelques jours plus tard.

A cette époque, Jean-Théophile de Mourcin éprouvait bien des difficultés concernant la succession de sa mère décédée l'année précédente. Ses trois sœurs, Catherine, dame Tourtel du Pavillon, Honorée et Marie-Marguerite, célibataires, protestent contre les « dégradations » survenues dans le domaine de Chauffre, administré par leur frère. Celui-ci contre-attaque et fait procéder à une visite des lieux devant notaire. Le procès-verbal n'est guère favorable à Jean-Théophile : s'il prétend avoir fait réparer quelques toitures, tout est pourtant dans un état déplorable, murs croulants, planchers effondrés, et les bois de la propriété sont entièrement rasés « depuis moins de dix ans ». Ajoutons à cela d'après démêlés avec un métayer, gros débiteur. Visiblement, tout va à vau-l'eau dans le domaine : n'y a-t-il pas de quoi conduire un homme à la tombe ?

C'est à Chauffre, justement, que la mort surprendra Jean-Théophile de Mourcin, le 3 septembre 1790 : mort assez subite sans doute; le défunt n'a pas reçu « tous les sacrements » mais seulement l'extrême-onction ¹⁵ et il n'a pas rédigé de testament.

*
* *

Qu'était donc devenu, depuis six ans, l'enfant du nom de Mourcin, né en juin 1784 ? Sans vraiment éclaircir la question, on peut le supposer élevé à la campagne. Jean-Théophile de Mourcin n'avait pas dû laisser sans toit Anne Boyre et son fils; sans doute leur procura-t-il un abri sur une de ses terres, peut-être ce petit bien de la Nogarie dont le jeune Joseph accola, pour un temps, le nom au sien : ne signe-t-il pas, en 1805, « Mourcin-Lanogarie » ? La connaissance approfondie qu'il montrera des lieux-dits entre Coursac et Razac fait penser qu'il a pu vivre aux environs. D'autre part, c'est avec une compétence certaine des choses de la terre

15. A.D.D., Razac-sur-l'Isle, registres paroissiaux.

qu'il interviendra, plus tard, à la Société d'agriculture. Enfin, le comte de Taillefer n'indique-t-il pas, avec un rien de condescendance, que « M. de Mourcin a l'avantage de bien parler le jargon du pays »... ¹⁶ ? Un ensemble de présomptions en faveur d'une enfance rustique et cachée. Enfance sans doute aussi fort démunie, d'où lui viendront ses habitudes de parcimonie et son attachement passionné à ses biens ! La crainte de manquer n'aurait-elle pas été transmise à Joseph de Mourcin par les humbles Boyre de Biras, en contraste avec l'insouciance pratiquée par les Mourcin aux deux dernières générations ?

Cette vie obscure ne semble pas près de finir, car, à la mort de Jean-Théophile de Mourcin, ses sœurs sont les seules héritières légales : il n'est nullement question du fils qualifié jadis de « légitime », rien ne permettant d'établir cette qualité... Les héritières n'acceptent d'ailleurs que sous bénéfice d'inventaire cette succession qui s'annonce peu avantageuse, d'autant que la veuve, Marie Tamarelle, défend les droits consentis par son contrat de mariage. Son époux ayant dilapidé sa dot, « elle n'a absolument rien pour vivre dans le moment » ¹⁷.

Après bien des difficultés, ces dames finissent par s'entendre et établissent la mince part qui revient à chacune, — sans doute après la vente du domaine de Chauffre. De la belle fortune des Mourcin, il ne reste que quelques pièces de terre à Razac et la maison de Périgueux.

Bâtie au XVI^e siècle par la famille Alexandre, cette vaste construction, rue Eguillerie ¹⁸, n'avait rien d'un hôtel somptueux. Pierre Mourcin, le premier des médecins, ayant épousé en 1651 Isabeau Ravine, fille d'une Alexandre, c'est ainsi que la maison fut transmise à leurs descendants.

Le rez-de-chaussée, sur la rue, ne comportait qu'une écurie, des dépendances et une boutique louée à part. Une porte étroite, un escalier de pierre à vis donnaient accès aux étages habitables. Depuis plusieurs générations, la maison se partageait entre les membres de la famille Mourcin : on installait le jeune ménage au second étage, les parents se réservant le premier. La nécessité d'établir une cuisine à ce niveau avait amené la construction, au début du XVIII^e siècle, d'une galerie

16. *Antiquités de Vézère*, t. I, note p. 450.

17. A.D.D., 2 E 1621/6.

18. Cette maison porta au XIX^e s. le n^o 13, puis le n^o 28, et porte actuellement le n^o 28 bis.

de bois sur trois côtés de la cour intérieure. Cette galerie sur pilotis reposait — et repose encore — sur de frustes colonnes de pierre, de divers diamètres, qui semblent bien provenir de quelque ruine gallo-romaine. Les fenêtres sur la cour conservent leur meneaux du XVI^e siècle, mais la façade sur la rue a perdu tout caractère.

La veuve de Jean-Théophile de Mourcin revendiqua « l'étage noble », où elle vivra chichement d'une rente viagère. Un peu moins démunies à la suite de petits héritages, les deux sœurs Honorée et Marie-Marguerite occuperont le second étage.

On ne sait à quel moment les trois femmes, trouvant sans doute leur existence bien vide et leur maison bien silencieuse, décidèrent de prendre en charge le jeune Joseph. Elles jugèrent nécessaire d'assurer l'instruction de cet enfant qui portait leur nom, — et qui serait seul à le porter dans l'avenir. Quelque prêtre ou quelque régent de village avait pu, d'ailleurs, leur signaler que le garçon, montrant un esprit curieux et une mémoire docile, méritait qu'on lui donnât les connaissances auxquelles il aspirait.

Il est vraisemblable que Joseph de Mourcin fut élève de l'Ecole centrale de Périgueux dès l'ouverture de celle-ci, en 1797, puisqu'il y termina ses études en 1803, à 19 ans, un âge normal alors. Le professeur de mathématiques est Tamarelle-Lagrange, le plus jeune frère de M^{me} de Mourcin. Il s'intéressa sûrement à l'élève « Jos. Moursin » (*sic*)¹⁹, qui obtient en l'an X le prix de mathématiques, joint à un 2^e prix de dessin pour les « têtes d'expression » ! Le palmarès de l'an XI indique pour lui les premiers prix de version grecque, de mathématiques... et un 7^e prix de dessin. Ce n'est pas éblouissant, mais l'ardeur au travail, l'assiduité du jeune homme laissaient bien augurer de l'avenir : ainsi peut-on expliquer la décision assez surprenante d'envoyer Joseph de Mourcin poursuivre ses études à Paris. Lourde sacrifice pécuniaire pour sa belle-mère et ses tantes, mais il bénéficia peut-être d'une bourse, grâce à l'appui de M. Tamarelle-Mauriac, un autre frère de M^{me} de Mourcin, qui était, à l'époque, maire de Périgueux.

*
*
*

Voilà notre jeune provincial à Paris, étudiant sage et laborieux. Il est logé rue des Postes dans une pension tenue par M^{me} Chavée, où il retrouvera des Périgourdins, entre autres,

19. DELFAU, Annuaire pour l'an XI et annuaire pour l'an XII.

l'étudiant en médecine Camus-Duvignaud, de Brantôme, qui deviendra un ami très cher.

Mourcin suit les cours de la Faculté de Droit : on a décidé, sans autre souci de spécialisation, que c'était pour lui la meilleure voie vers une situation future. Mais cela ne suffit pas à employer son temps et à contenter sa fringale de savoir : il va continuer l'étude du grec, sous la direction de l'illustre helléniste Gail ²⁰ qui réunissait chez lui des étudiants peu fortunés et leur dispensait son enseignement de la manière la plus désintéressée.

Au début de 1805, Joseph de Mourcin est convoqué à Périgueux par le Conseil de recrutement de la Dordogne qui prétend faire de lui un soldat, perspective qui ne lui sourit guère ! Aussi est-ce avec soulagement qu'il se voit réformer « pour myopie et faiblesse de constitution ». Il reste un certain temps en Périgord, va passer le carnaval à Brantôme chez les Camus-Duvignaud. Une jeune coquette du lieu se serait-elle amusée de lui ? Voici ce qu'il écrit à son ami brantômois quelques années plus tard ²¹ : « A l'égard de M^{lle} F. F. ²² qui, selon vous, vous a chargé de me dire bien des choses, je doute beaucoup de votre véracité et j'ai d'excellentes raisons d'en douter... Je l'ai connue assez aimable et ce qu'il y a de particulier, c'est qu'avant elle jamais la tête ne m'avait tourné et qu'assurément elle ne me tournera plus jamais... ». Profession de foi dont ce misogynne ne semble pas s'être départi par la suite !

Les études de droit se terminent. C'est en août 1806 que Mourcin écrit à son ancien condisciple Dumonteil, de Douchapt, son « cher Montissou » : « J'ai soutenu ma thèse avec assez de succès » — et il signe fièrement « Mourcin, avocat » ²³.

Cette licence de droit qu'il était venu conquérir à Paris, Joseph de Mourcin ne semble pas disposé à en faire usage pour se créer une situation. Sans doute, ne voulant plus être à la charge de ses bienfaitrices, doit-il assurer son existence par quelques travaux rémunérés. Mais l'objectif principal reste l'étude des langues anciennes, et il s'y consacrera avec une véritable passion ! Il fréquente assidument le Collège de France et, en quelques années, sa connaissance du grec est

20. J.B. Gail, membre de l'Institut (1755-1829).

21. Lettre publiée dans *B.S.H.A.P.*, t. XIII, p. 509.

22. Il s'agit probablement de M^{lle} Françoise Fournier, née à Quinsac en 1734, et qui avait des parents à Brantôme.

23. Lettre publiée dans *B.S.H.A.P.*, t. XXII, p. 223.

telle, que son maître Gail le charge de la suppléance de ses cours, dès 1810.

Outre le grec, Mourcin étudie de façon approfondie la langue romane, l'hébreu et, sous la direction de l'orientaliste Langlès, l'arménien, qui l'attire tout spécialement, ainsi qu'en témoignent les nombreux cahiers de traductions rédigés à cette époque. Il acquiert encore les rudiments de bien d'autres langues, mortes ou vivantes, le sanscrit, le chinois, l'allemand... Au fur et à mesure que son bagage s'accroît, Mourcin est tout naturellement amené à rechercher les étymologies communes, à grouper les racines des diverses langues et il s'attelle à une méthode de comparaisons — parfois bien hasardeuse — qu'il poursuivra toute sa vie avec le même enthousiasme. Les travaux de linguistique seront ses premières et ses dernières amours.

Des journées bien remplies, et peu de distractions extérieures. La visite des salons de peinture, cependant, semble l'intéresser et il se pique de juger en connaisseur les œuvres exposées. La pension Chavée, quittant la rue des Postes, s'est installée en 1809 au 7, rue de la Sorbonne ²⁴, sous le nom d' « Hôtel de l'Université », et Mourcin lui est resté fidèle : c'est là qu'il passera toutes ses années parisiennes. Il connaît quelques moments de dépression et de nostalgie, exprimés dans sa correspondance : « Le cruel ennui qui me dévore... » et encore : « Mes occupations sont toujours les mêmes et je passerai le mardi-gras au coin de mon feu » ²⁵.

Cet « helléniste distingué » — désormais on le désigne ainsi — signe au début de 1812 un contrat avec l'éditeur Delalain pour « disposer » un lexique grec-français, « devant livrer le manuscrit en ordre, la 1^{re} partie au mois d'avril et ainsi de suite ». Les honoraires seront de 900 francs, payables en trois fois ²⁶. C'est le Pactole ! La tentation, souvent repoussée, d'un séjour à Périgueux devient tellement pressante, que Mourcin, si économe pourtant, n'y résiste pas.

*
* *

Ce séjour, qui se place à l'automne de 1812, devait amorcer un tournant dans l'existence de Joseph de Mourcin : une rencontre le marqua profondément. Il fut présenté au comte

24. Cette partie de la rue a été englobée, en 1901, dans les nouvelles constructions de la Sorbonne.

25. Lettre publiée dans *B.S.H.A.P.*, t. XIII, p. 507.

26. A.D.D., 2 J 623, pièce 2.

Wlgrin de Taillefer (sans doute par M. Chambon, ami des dames de Mourcin) et il n'est pas exagéré de qualifier de « coup de foudre » l'impression qu'il ressentit.

Le comte de Taillefer, né en 1761, officier sous la monarchie, passionné dès sa jeunesse par les « antiquités gauloises », avait réuni un cabinet de médailles et d'objets anciens, qui fut pillé pendant la Révolution, alors qu'il avait émigré. Revenu en Périgord, cet « amateur éclairé » reprit avec ténacité ses recherches et ses fouilles, s'efforçant de sauver, dans l'intérêt général, ce qui pouvait évoquer un lointain passé. C'est ainsi qu'en 1804 il réunit dans la chapelle de l'ancien collège une soixantaine de vestiges antiques, première amorce de « Musée du Périgord » ! Il avait aussi obtenu de la municipalité la création d'un comité chargé de la sauvegarde des monuments anciens. L'« Académie celtique », fondée à Paris en 1805, l'avait accueilli au nombre de ses premiers membres.

Avec une parfaite bonne grâce, M. de Taillefer fait à Joseph de Mourcin les honneurs du « Musée vésunien », réinstallé, depuis quatre ans ²⁷, dans une partie de l'amphithéâtre. Il laisse son interlocuteur sous le charme de son érudition, enflammée par un vif amour du passé. Pour mesurer l'enthousiasme de Mourcin, mieux vaut transcrire en grande partie une « lettre-fleuve » adressée de Paris, fin décembre, au comte de Taillefer.

« Monsieur, si je supportai toujours avec peine d'être éloigné de mon pays, je dois avouer que ma privation est plus grande encore depuis que j'ai eu le bonheur d'y jouir de votre aimable et savante société. Oh ! combien m'ont été agréables les trop rapides moments que j'ai passés près de vous ! Avec quel plaisir je me représente encore l'homme savant et laborieux qui sacrifie sa fortune et ses veilles à l'instruction de son pays ! Quelle serait ma joie, me dis-je souvent, si je pouvais un jour l'aider dans ses recherches ! Si je pouvais suivre ses traces ! Peut-être un temps assez heureux viendra ! Peut-être un jour habiterai-je encore l'antique Vésune ! C'est alors que mon esprit s'abandonnera tout entier à cette étude de l'antiquité, qui aurait pour moi tant de charmes ! Voilà, Monsieur, quelles sont souvent mes réflexions, et c'est toujours avec délices que je me représente ces temples antiques, ces vieux chapiteaux, ces frises et ces colonnes qui attestent notre gloire passée... et comme sans le secours de vos lumières ces

27. A la suite de la démolition de la chapelle du Collège.

monuments précieux resteraient presque inconnus et seraient une richesse vaine, c'est pour vous que je fais des vœux et que tout Périgourdin doit en faire. Au moins croyez que si jamais je pouvais vous seconder dans vos doctes recherches, mon cœur éprouverait une bien douce satisfaction »²⁸.

La suite de la lettre ne comporte que de longues, très longues considérations linguistiques, sur les étymologies douteuses, les « formes intermédiaires », etc... Si attiré que soit Mourcin par sa nouvelle vocation d'« antiquaire », il tient visiblement à ne pas passer pour le premier venu et à s'affirmer dans sa spécialité présente.

*
**

Si Joseph de Mourcin fut considéré, une partie de son existence, comme un fervent bonapartiste, son dévouement à l'Empereur dût être quelque peu ébranlé lorsqu'il se vit compris, en 1813, dans la levée de 300.000 hommes qu'exigeait la situation militaire. Moins encore que huit ans auparavant, il n'a envie de porter le fusil... et il se hâte d'adresser une pétition au ministre de l'Intérieur. Après avoir rappelé qu'il est l'auteur d'un dictionnaire grec « adopté dans plusieurs lycées », Mourcin poursuit ainsi : « Cependant, en vertu du sénatus-consulte... le pétitionnaire se verrait forcé d'abandonner des études auxquelles il se croit appelé, de laisser imparfaits des ouvrages, fruits de veilles pénibles, et de livrer à des mains étrangères des parents dont l'âge et les infirmités réclament ses soins²⁹, pour suivre une carrière à laquelle le rendent inhabile et sa vie toujours sédentaire, et la faiblesse de sa constitution. Il a donc l'honneur de supplier Votre Excellence de vouloir bien lui faire obtenir de S.M. l'exemption du service militaire; trop faible pour servir parmi les braves, il continuera à consacrer tout son temps aux travaux littéraires et son zèle sera soutenu par sa vive et éternelle reconnaissance ».

Mourcin fait appuyer cette pétition par 18 illustres signataires, dont plusieurs membres de l'Institut, Gail, Monge, Daunou, Silvestre de Sacy, entre autres, qui affirment : « M. de Mourcin est un sujet précieux pour la littérature grecque à laquelle il s'est spécialement adonné; il promet de devenir l'un des soutiens des bonnes études... ». D'autre part, les dépu-

28. Lettre publiée dans *B.S.H.A.P.*, t. XIII, p. 507.

29. Légère entorse à la vérité : Mourcin, habitant Paris, ne pouvait « donner ses soins » à ses parentes de Périgueux.

tés de la Dordogne au Corps législatif (dont Maine de Biran) certifient « que la fortune du pétitionnaire ne lui permet pas d'envisager les frais d'un remplacement ». Tout cela fut jugé d'un poids suffisant et donna lieu à un décret du 26 février 1814 ³⁰ accordant l'exemption du service militaire « au sieur Joseph Demourcin, savant » (*sic*).

L'alerte passée, Mourcin se met fiévreusement au travail, comme pour justifier la mesure d'exception dont il a bénéficié. Recopiés sur des cahiers, d'une écriture appliquée, nombreux sont les manuscrits datés de 1814, 1815, 1816. Outre des traductions de l'arménien : Description du Bosphore (8 cahiers), Lazare de Parbe, Mikhitar et une Grammaire arménienne, il y a aussi des « Notes sur le sanskrit » (2 cahiers) et des « Notes sur la formation de la langue romane ». Mais le travail qu'il mène à bien et fait imprimer chez Didot en 1815 est intitulé : « Serments prêtés à Strasbourg en 842 par Charles le Chauve, Louis le Germanique et leurs armées respectives, extraits de Nithard, manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 1.964; traduits en français avec des notes grammaticales et critiques, des observations sur les langues romanes et francisques, et un spécimen du manuscrit. Par M. de Mourcin, membre de la Société royale des antiquaires de France ».

A propos de ce travail, ouvrons une parenthèse. Mourcin se glorifiera, plus tard, d'un fait qu'on a cru devoir rappeler dans son éloge funèbre : « C'est M. de Mourcin qui a conservé à la France les « serments de Strasbourg » en 1815, en enlevant de la Bibliothèque du Roi et en gardant chez lui jusqu'en 1816 le manuscrit de Nithard » ³¹. Initiative vraiment étonnante de la part d'un simple particulier ! Ne faut-il pas plutôt penser que, dans l'affolement de l'entrée des Alliés à Paris et de la fermeture prévue des édifices publics pour un temps indéterminé, Mourcin n'a pu supporter d'être privé de son instrument de travail et l'a « emprunté » pour continuer sa traduction ? Sans doute (espérons-le en tout cas) avec l'approbation de l'abbé Lespine, attaché au Cabinet des manuscrits et qu'il fréquentait déjà comme « compatriote », depuis plusieurs années.

On l'a vu plus haut, Mourcin faisait maintenant partie de la Société des antiquaires de France qui avait remplacé l'Académie celtique. En 1816, il est vice-président de cette docte

30. A.D.D., 2 J 623. Le décret porte la signature de Marie-Louise, alors régente.

31. *Echo de Vésone*, 7 juin 1856.

assemblée et proposé de présenter au ministre de l'Intérieur un projet de règlement « pour la conservation des antiquités ». L'idée était neuve et fut bien accueillie, une commission nommée, mais la réalisation ne suivit pas. Peut-être Joseph de Mourcin, par sa ténacité naturelle, aurait-il fait à la longue aboutir cette initiative, mais, deux ans plus tard, il avait définitivement quitté Paris pour « l'antique Vésune » !

*
**

La mort de sa belle-mère, M^{me} de Mourcin, à l'automne de 1816 ³², l'isolement et le désarroi de Marie-Marguerite, la vieille tante aveugle ³³, furent les raisons familiales d'un long séjour de Mourcin à Périgueux, l'année suivante. Devenu le chargé d'affaires de l'infirmes, il règle les clauses de location du premier étage de la maison, libre désormais : on prévoit une indemnité au cas où l'appartement serait « retiré pour l'habitation du susdit sieur de Mourcin » ³⁴. Si la décision d'un retour à Périgueux reste encore en suspens, le projet en est déjà évoqué.

C'est avec délices que, pendant plusieurs mois, Joseph de Mourcin se replonge dans les « antiquailles », aux côtés de M. de Taillefer et de l'aimable Jouannet ³⁵ qui avait fait comprendre, quelques années plus tôt, quel intérêt présentaient les silex taillés si souvent trouvés aux environs de Périgueux. Le néophyte est heureux dans ses premières fouilles, la moisson est abondante : pointes de flèches, débris de poteries, monnaies et, précieuse trouvaille, « un onyx avec sa monture antique » ! Premiers éléments d'un « cabinet » dont Mourcin ne prévoyait pas encore l'importance qu'il prendrait dans sa vie.

On réclame sans doute à Paris l'« helléniste distingué » qui a abandonné bien longtemps cours et manuscrits. Le voici revenu ; mais tout absorbé par sa nouvelle passion, l'enthousiasme lui fait défaut... Apprécié comme il l'était, on pouvait prévoir pour lui le plus bel avenir : une chaire au Collège de France et qui sait, plus tard, succédant à son maître Gail,

32. A.D.D., état civil de Périgueux, 28 nov. 1816.

33. Honorée de Mourcin, l'autre tante célibataire, était décédée en 1804 et M^{me} Tourtel du Pavillon quelques années auparavant, sans postérité.

34. A.D.D., 2 E 1821/5.

35. F. Vatar-Jouannet, « le père de la préhistoire », 1765-1846. Professeur à Sarlat, où il a pour élève l'abbé Audierne. Après avoir vécu à Périgueux, devint conservateur de la bibliothèque et du musée de Bordeaux.

l'Institut ? Cela ne pèsera pas lourd : peu de temps après, la décision irrévocable sera prise.

En juin 1818, probablement au cours d'une maladie, M^{ns} de Mourcin fit un testament en faveur de son neveu, et dût insister pour qu'il vint auprès d'elle, veiller sur des intérêts devenus les siens... Vers la fin de cette même année, voilà donc Mourcin tournant le dos à la capitale — y referra-t-il même jamais un séjour ? — et troquant sa chambre d'étudiant contre un appartement assez vaste, sinon confortable, dans la maison familiale de la rue Eguillerie, ce qui lui permettra de disposer sa collection naissante dans les meilleures conditions.

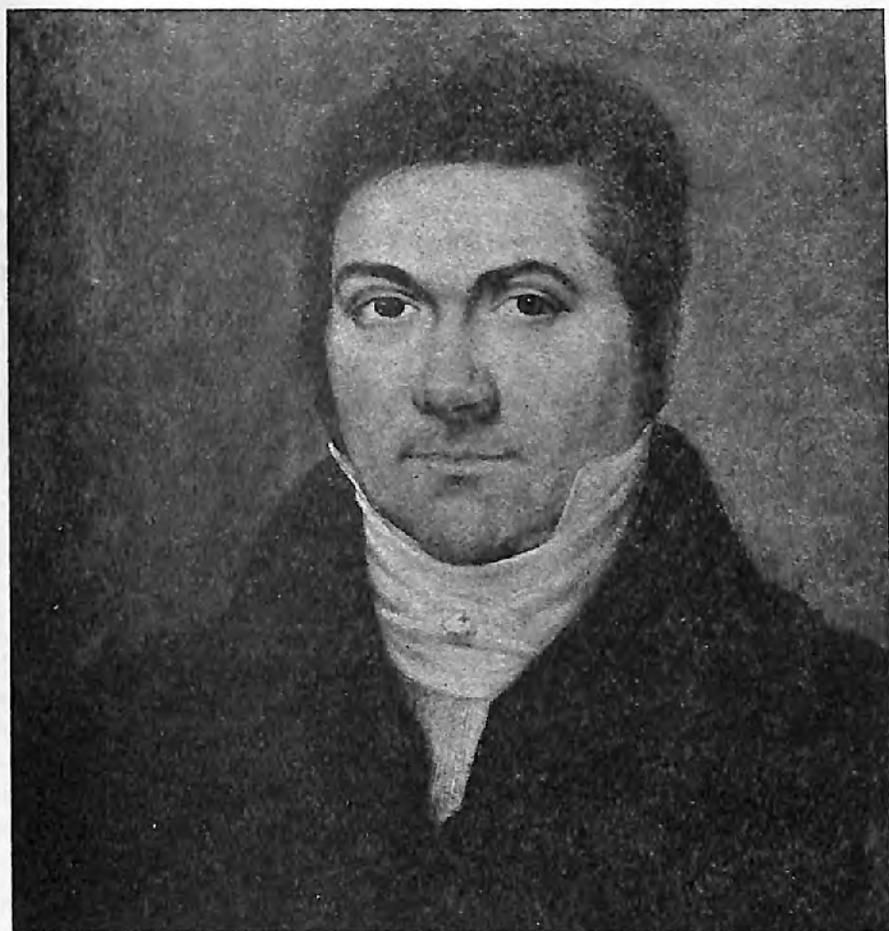
Modeste et bienveillante, la première fonction exercée par Joseph de Mourcin dans sa ville natale est celle de secrétaire au comité d'administration du Collège, en 1819. Cela permet au moins de se faire connaître. Deux ans plus tard, il sera inscrit au tableau des avocats et nommé juge suppléant au tribunal civil; il le restera pendant dix ans. A l'entendre, ce n'était pas une sinécure : « Je puis dire que, pendant trois ou quatre mois de l'année, je formais tout le tribunal... »³⁶.

La vie matérielle assurée, avec quelle ardeur Mourcin se consacra à la « grande œuvre » du comte de Tallefer ! En élaboration depuis les premières années de l'Empire, cet ouvrage destiné à faire connaître les origines de Périgueux traversait des périodes de stagnation, bien que la première partie en fut déjà fort avancée, grâce à l'aide de Jouannet. La présence de Joseph de Mourcin, apportant son zèle, ses connaissances, son goût du travail consciencieux, va permettre un bond en avant : n'envisage-t-on pas la parution du volume dans le courant de 1821 ? Il n'y a pas de temps à perdre; M. de Tallefer et son nouveau collaborateur font plusieurs excursions archéologiques, l'une à Breuilh pour reconnaître les restes d'une forge gauloise, l'autre près de Marsac, à la Combe de Puy-Gauthier — une découverte personnelle de Mourcin³⁷. Celui-ci convainc Tallefer, à l'automne, d'entreprendre de nouvelles fouilles, près de la tour de Vésone, initiative couronnée de succès. Mourcin prendra, avec une évidente satisfaction, les mesures les plus minutieuses, dans un louable souci de précision, poussé par la suite à l'excès.

Le premier volume des « Antiquités de Vésone » vit le jour, par les soins de l'imprimeur Dupont, en 1821, comme

36. Arch. nat., dossier administratif F 1 B 1, 167 32.

37. *Antiquités de Vésone*, note t. I.



Portrait (non signé) de Joseph de Mourcin en 1824
(Musée du Périgord, B. 412. — Photo Gauthier)

prévu. Dédié à « Monsieur, frère du Roi », il est illustré de nombreuses planches gravées. Si Mourcin n'est pour rien dans la rédaction de cette partie de l'ouvrage, beaucoup de notes, en bas de page, citent son nom et ne laissent rien ignorer de la part qu'il a prise aux recherches, ainsi que Jouannet; la loyauté du comte de Tallefer était trop intransigeante pour qu'il en fût autrement.

Il faut se remettre au travail sans tarder, pour faire paraître le second volume dans les plus brefs délais ! On y traitera tout d'abord des « Monuments civils sous les Romains ». Une collaboration de plus en plus étroite se noue entre M. de Tallefer et son disciple. Ils se livrent ensemble à des explorations et des fouilles concernant les ponts, les aqueducs, les thermes de Vésone. Les ruines de l'amphithéâtre retiennent longtemps leur attention : une fois de plus, Joseph de Mourcin prend des mesures précises et détaillées « avec son zèle accoutumé et une intelligence parfaite », comme le spécifie une note !

Au sujet des thermes récemment identifiés, on indique que les vestiges des « bains de Campniac » se trouvent « dans le jardin de M^{me} de Mourcin ». Ce n'est pas là un pur hasard : dès 1820, Mourcin avait acheté, au nom de sa tante, un terrain non loin de la Cité, qu'il devait convoiter pour sa richesse archéologique, car déjà le premier volume des « Antiquités » signale des mosaïques découvertes dans ce même jardin.

La rédaction du second tome se poursuit sans trop d'interruptions jusqu'en 1823 et la parution en était envisagée par Dupont « vers la fin de l'année ». Prévission trop optimiste ! Si l'étude des édifices romains est achevée, on abordait celle des « monuments élevés depuis le christianisme » et cela ne concernait plus que M. de Mourcin ; — Tallefer ayant nettement indiqué qu'il en laissait le soin à son collaborateur... Le morceau de résistance était, bien entendu, l'étude approfondie de la basilique Saint-Front.

Dès l'hiver suivant, Joseph de Mourcin avoue son découragement : « Quant à nos pauvres antiquités pétroroniennes, elles avancent lentement : il y en a 34 feuilles d'imprimées, et dans ce moment je suis en retard. Saint-Front m'accable de son poids énorme. Je ne sais quand je pourrai me sortir de ce labyrinthe » ³⁸.

*
*
*

Laissons un instant Joseph de Mourcin penché sur son dur

38. Lettre publiée dans *B.S.H.A.P.*, t. XX.

labeur, pour discerner ce qu'était l'homme au seuil de sa maturité.

Ses traits ont été fixés, l'année de ses quarante ans, par un artiste anonyme de médiocre talent, qui n'a guère pénétré le caractère de son modèle. Un croquis au crayon, précédant l'exécution au pastel du portrait, semble plus près de la ressemblance, quoique moins flatteur ! Un visage plein et des cheveux épais, le nez fort et charnu, le cou large et peu dégagé : à dire vrai aucune distinction naturelle. Le pastel s'efforce d'indiquer plus d'élégance par la coupe du visage et la ligne des épaules. Peu d'expression dans ce masque, sinon un étonnement naïf donné par les sourcils très arqués et un air de bienveillance assez banal ³⁹.

Comment peindre, maintenant, le caractère « ondoyant et divers » du personnage, et ses contrastes ? On le voit soucieux de sa « faible » santé, douillet, avec une crainte malade de la chaleur... Dans une amusante lettre ⁴⁰, Auguste Dupont s'exprime ainsi : « M. de Mourcin n'a pas eu le temps de s'occuper de votre ouvrage. Les chaleurs l'accablent à un tel point, qu'il lui est impossible dans ce moment d'écrire ou de lire deux lignes de suite... Que ferait-il à Séville ou à Cadix ! » Jouannet le traite plaisamment de « gros papa Mourcin » ! — Pourtant, quand la passion archéologique s'empare de lui, nous le voyons parcourir des kilomètres à pied dans les bois, sur le tracé d'une voie romaine, ou se livrer à de surprenantes acrobaties pour l'exploration du sous-sol de la place Francheville, ou, bravant le vertige, pour les mensurations des coupoles de Saint-Front !

L'homme était capable de se faire des amis et d'en conserver tout au long de sa vie, depuis Camus-Duvignaud jusqu'à Léon Lapeyre, le confident de ses dernières années, en passant par l'abbé Lespine, Jouannet, Morteyrol-Soulelie, l'architecte Vauthier et l'abbé Audierne. La réelle affection que lui porta le comte de Taillefer prouve en sa faveur. Mais, par ailleurs, que de mesquineries, de petites vanités froissées révèlent souvent lettres ou articles ! Piqûres d'épingles ou coups de boutoir, Mourcin ne ménageait guère ceux qui n'étaient pas de son avis.

Joseph de Mourcin a montré plus d'une fois son aspiration à des tendresses familiales, attentif et dévoué à l'égard de sa

39. Musée du Périgord (réserve), B. 412 et B. 1461.

40. Lettre publiée dans *B.S.H.A.P.*, t. XXVII.

belle-mère et de ses tantes; — mais peut-on passer sous silence une révoltante sécheresse envers l'humble femme qui lui avait donné la vie ? Il faudra bien en reparler.

Mourcin a-t-il vraiment souhaité se marier ? Les seules approches matrimoniales que l'on connaisse se sont terminées assez bizarrement pour laisser des doutes à ce sujet ! Son ami l'abbé Audierne lui avait proposé avec insistance un parti flatteur : M^{lle} Eliza de Biran, fille aînée du philosophe ⁴¹, qui vivait chez une tante, au Murat, près de Trélissac. Un après-midi d'été Mourcin se décida à une démarche officielle. Mais (d'après les mémoires manuscrits de l'abbé Audierne) « il se montra si pusillanime pendant un orage qui éclata au Murat le jour où il alla demander la main de M^{lle} de Biran, qu'il ne fut pas agréé » ⁴².

Un dernier contraste à relever nous amènera au défaut dominant de l'archéologue. En ce qui concerne le temps à passer, le travail à fournir, Mourcin se révèle toujours d'un complet désintéressement, d'une totale générosité dans le don de soi, ainsi que le montre son rôle lors de l'élaboration des « Antiquités de Vésone » et celui qu'il prendra plus tard dans la rédaction des « Annales agricoles et littéraires ».

Mais si, d'autre part, on fait appel à sa « chère cassette », alors il n'entend plus rien, il n'accorde rien... Le souci de ses intérêts matériels est primordial. Même pour enrichir son « cabinet » — et Dieu sait s'il y tient ! — ce devra toujours être au meilleur compte. Lorsque Mourcin se réjouit d'avoir « retiré de la main d'un vieux paysan » des monnaies et une fibule romaine, on peut penser que ce fut contre une faible compensation... Ecrivant à Morteyrol-Soulelie qu'il recherche des « haches gauloises », il s'exprime ainsi : « Si quelques personnes consentaient à se défaire de ces objets sans rétribution, vous me feriez connaître leur nom... » ⁴³.

Bref, son esprit d'économie, engendré par les privations de sa jeunesse, s'est transformé, avec le temps, en une solide avarice, dont les contemporains se gaussent ou s'indignent.

*
* *

Pendant la belle saison, Joseph de Mourcin abandonnait

41. Son père la jugeait ainsi : « L'aînée est douce, bonne comme sa mère, timide et sans confiance en elle-même; son esprit est commun et elle est appelée à suivre les habitudes et la route ordinaire de la vie; en ménage, son bonheur sera facile ». (MAINE DE BIRAN, *Journal intime*).

42. Cité par DECOUX-LAGOUTTE dans « Trélissac », *B.S.H.A.P.*, t. XXVII, note p. 320.

43. Lettre publiée dans *B.S.H.A.P.*, t. XX.

parfois ses « antiquités pérocoriennes » pour explorer le pays qui lui était si cher, mais qu'il connaissait encore si peu ! De là les « Notes de voyages en Périgord »⁴⁴, simples remarques à son usage personnel, mais dont l'intérêt est indéniable. C'est le résumé d'une dizaine d'excursions, plus ou moins longues, qui se placent entre 1824 et 1828. Il y en eut certainement beaucoup d'autres, les années suivantes : aucun compte rendu n'en subsiste. Mourcin nourrissait le projet — indiqué, assez vaguement d'ailleurs, à plusieurs correspondants — d'écrire seul un grand ouvrage sur le Périgord, dans l'esprit des « Antiquités de Vésone ». De passionnantes recherches en perspective !

Il ne s'agissait point, pour un homme si économe, de louer une voiture, ni de loger à l'auberge ! Heureusement, bien des occasions peuvent se rencontrer. C'est à pied qu'il se rend chez M. Gueydon de Dives, près de Manzac, où il sera fort bien reçu, ainsi que chez son ami M. Mauriac⁴⁵, à Saint-Aquilin. Pour des distances plus longues, Mourcin est invité par M. de Taillefer à partager sa voiture jusqu'à Saint-Cyprien, de même que M. de Marcillac lui propose de le convoier à Terrasson. M. de Valbrune lui offre l'hospitalité à Saint-Astier ; à Coulaures, il logera chez son cousin Verdeney⁴⁶. Ces messieurs sont en même temps des guides précieux : ils le dirigent vers les endroits intéressants, le mettent en rapport avec des habitants du pays.

L'infatigable pèlerin du passé veut tout voir : « castels gaulois » et camps romains, mottes et châteaux féodaux, églises et chapelles. Il oriente sa boussole, griffonne sur son carnet des schémas assez hermétiques, emplit ses poches de silex taillés et de débris de poteries. Mais justement ne veut-il pas examiner trop de lieux en peu de temps ? Car la réflexion : « Il faudrait revoir tout cela », revient comme un refrain.

Malgré son enthousiasme pour les découvertes, tout ne plaît pas à Mourcin, qui bougonne parfois : « Saint-Cyprien est une vraie bouilloire : on y crève de chaleur ». Au cours du même voyage (avril 1828), visitant Sarlat, il n'admire que la cathédrale : « C'est une ville montueuse, mal tenue et pas belle ». De là à Domme : « ...Un vrai moulin à vent : de quelcôté qu'on y arrive, il faut se mettre hors d'haleine pour

44. Publiées dans les « Varia » du *B.S.H.A.P.*, t. IV à VIII, mais de façon si dispersée qu'on s'en fait difficilement une idée globale.

45. Marc-Antoine Tamarelle-Mauriac (1796-1863), neveu de M^{me} de Mourcin.

46. Joseph Beau de Verdeney (1778-1856), petit-fils de Marie de Mourcin, épouse de Jean de la Servolle.

y monter ». Et de s'indigner qu'il n'y ait pas de parapet à la terrasse : « Il n'arrive point d'accident, m'a-t-on assuré; depuis un an, il n'y a roulé qu'un enfant qui ne se tua pas, et un homme saoul qui se mit en marmelade. C'est peu de chose... » Le même humour grinçant apparaît dans une remarque du voyageur à la Roque-Gageac : « Quelquefois il tombe des blocs énormes qui écrasent tout, mais n'importe, on trouve cela fort commode ! »

Les sites n'excitent guère l'admiration de notre archéologue; c'est rapidement qu'il note : « Le ruisseau de Saint-Paul (de-Serre) est assez joli... » ou « Merlande est dans un petit vallon, pittoresque, agreste et un peu sauvage ». A Beynac, cette seule remarque : « Le château est placé à une hauteur effrayante ». Peu d'émotions artistiques : les monuments qu'il découvre l'intéressent au premier chef par leur ancienneté, en second lieu par les singularités de leur situation ou de leur plan; « curieux » est l'épithète qui se retrouve sans cesse sous sa plume. Il déclare cependant que « la petite église de Bauzens est charmante » et qu'au château de Montmège il y a « trois fenêtres gothiques d'un drôle de goût, mais jolies... ».

Aux contemporains de Mourcin qui eurent l'occasion de le seconder dans ses expéditions, celles-ci apportèrent la révélation d'un passé presque inconnu et suscitèrent un vif intérêt. Rien ne le démontre mieux que deux lettres de M. Gueydon de Dives ⁴⁷. L'une, datée de 1830, fait part de découvertes aux alentours de la sauvage forêt de Lagudal ⁴⁸ et incite son savant ami à venir sur les lieux : « Je me ferai une très grande partie de plaisir à vous accompagner ». Une autre lettre, de 1845, donne une liste d'« antiquités » (*sic*) diverses, non encore inventoriées, du côté de Vergt et de Mussidan. Certains vestiges ont peut-être été sauvés par le zèle de ces néophytes auxquels l'archéologue avait appris à regarder... La voie était ouverte, en tous cas, aux tentatives de vulgarisation ⁴⁹.

A l'époque actuelle, bien des jugements de Mourcin semblent discutables : soit qu'il montre trop d'enthousiasme, — ainsi à Puypiuson ⁵⁰ où, par la suite, rien d'important ne se révéla; soit au contraire qu'il minimise l'intérêt de construc-

47. Publiées dans *B.S.H.A.P.*, t. VIII, p. 450.

48. Sur les confins du Landais, entre Beleymas et Maurens.

49. Ainsi dans les *Annales agricoles et littéraires, le Périgord illustré, le Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, etc...

50. Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle. M. de Roumejoux y opéra plus tard des fouilles assez décevantes.

tions « modernes », c'est-à-dire, pour lui, postérieures au Moyen-Age ! L'ancienneté étant à ses yeux le seul critère de valeur, c'est un peu facilement qu'il décèle des bases du VIII^e siècle, des chœurs du X^e, qu'on considèrera aujourd'hui comme plus récents de deux cents ans.

N'enlevons pas cependant à Joseph de Mourcin le mérite d'avoir apprécié avec pertinence des édifices méconnus et menacés, entre autres la chapelle d'Auberoche (« on y voit des peintures singulières et barbares, avec quelques noms tels que celui d'Herodes »), l'église de Castels, Saint-Christophe de Savignac qu'il date du VI^e ou VII^e siècle ! et dont il lève soigneusement le plan ⁵¹ : « Rien de plus simple et de plus joli que cette petite église... ». Enfin, les « Notes de voyage » sont seules à nous faire connaître certaines églises disparues par la suite : Sainte-Marie-de-Vern, Grun, Saint-Paul-de-Serre (« une des plus anciennes qui nous restent... »), Banchareau, près de Mayac, et combien d'autres encore !

|*|
**|

Péniblement, Mourcin était sorti du « labyrinthe » de Saint-Front; ce qui constituera dans le second volume des « Antiquités de Vésone » un ensemble de 275 pages ! La présente étude biographique n'a pas à donner une analyse ou une critique de tout ce que décrit, de tout ce que suppose notre archéologue : au reste, d'autres, à plusieurs reprises, l'ont déjà fait avec compétence.

Reconnaissons qu'il y eut là un labeur considérable, ne serait-ce que sur le plan matériel, avec des centaines de mensurations, prises depuis les caveaux jusqu'au sommet du clocher ! Mais rien n'ayant été élagué, le lecteur ne perçoit que lourdeur et confusion. Mourcin avoue dans une note : « Nous avons eu besoin de faire un examen approfondi... nous avons dû être minutieux. Ainsi ceux qui n'aiment pas les détails, peuvent passer à la fin de ce second chapitre » ⁵².

Ayant terminé la description de Saint-Front, l'étude de sa construction et des changements survenus au cours des siècles, Joseph de Mourcin envisage avec ardeur un sauvetage de l'édifice fort menacé, étudiant les « réparations urgentes » à effectuer, puis les « restaurations » et enfin les « embellissements ». Tels qu'il les entrevoyait, ceux-ci nous font frémir,

51. B.S.H.A.P., t. VIII.

52. Note dans *Antiquités de Vésone*, t. II, p. 273.

depuis les « colonnes d'ordre corinthien » dans l'intervalle des piliers, les bas-reliefs pour orner les pendentifs, jusqu'aux « peintures de sujets religieux » à l'intérieur des coupoles ! Une seule suggestion à retenir, magnifiquement réalisée de nos jours : « Un autel convenable serait placé au centre de l'édifice ».

Moins approfondie sera l'étude de Saint-Étienne de la Cité; plus hâtives encore les notices sur d'autres monuments de la ville; — il convient cependant d'indiquer que Mourcin a sérieusement examiné ce qui restait de Saint-Silain (se risquant même dans la crypte encombrée de déblais !) et que M. de Taillefer tient à signaler ses découvertes : « Avant les recherches de M. de Mourcin, on ne soupçonnait pas qu'il eût existé, dans la ville actuelle de Périgueux, une église de Saint-Roch, ni une église de Saint-Louis, et on ne connaissait pas l'emplacement de celle de Saint-Georges »⁵³.

En un épais volume de 680 pages, la seconde et dernière partie des « Antiquités de Vésone » parut dans l'été de 1826. Qu'il avait donc été difficile d'en finir ! Au texte primitivement arrêté s'ajoute d'abord un supplément sur des « monuments de toute espèce », et le supplément est encore alourdi par un appendice... On croit voir le sourire indulgent du comte de Taillefer accordant cette récompense à son dévoué collaborateur : en effet, ces adjonctions successives ne concernent guère que les trouvailles de M. de Mourcin dont le nom figure à chaque page, et qui a la joie d'y faire imprimer le « tableau des armes et outils de pierre dure » de son cabinet (y compris les « fragments » !) pour arriver au « total général le 15 du mois d'août 1826 : 5005 ». (*sic*).

Il est hors de doute (la question a pourtant été discutée) que Mourcin a mis sur pied et rédigé beaucoup plus de la moitié du second volume. M. de Taillefer s'est expliqué à ce sujet, en particulier dans cette lettre⁵⁴ : « Je ne suis rien moins que littérateur, et sans l'aide de MM. Jouannet et Mourcin, cet ouvrage n'aurait peut-être pas été lisible... » et plus loin : « M. de Mourcin me charge de vous remercier de votre bon souvenir... C'est ce savant helléniste et orientaliste qui est l'auteur de presque tout ce qui regarde le christianisme et entre autres la description de notre basilique de Saint-Front... ».

Avec une totale générosité, le comte de Taillefer avait

53. *Id.*, t. II, p. 581.

54. Lettre à M. de Saint-Amans, publiée dans *D.S.H.A.P.*, t. XXIV, p. 273.

« fait don de son travail sur les antiquités de Vésone au département et à la capitale » ⁵⁵. Il avait avoir dépensé 12.000 francs pour cette publication, en réalité il y engloutit 30.000. « De 1826 à sa mort, M. de Taillefer connut la sécheresse des grands, la critique des timorés, l'indifférence des autres » ⁵⁶. Donc échec à peu près complet de l'œuvre auprès des contemporains : — c'est plus tard qu'on reconnut, malgré des erreurs et des lacunes, les sérieux mérites de cet ouvrage et son rôle dans l'évolution de l'archéologie en Périgord.

*
**

M^{me} de Mourcin, l'aveugle octogénaire, mourut le 10 novembre 1829. L'héritier universel était « Joseph de Mourcin, son neveu », ⁵⁷, dont la présence avait adouci une triste vieillesse.

Ce n'était pas une succession considérable : mais quelle importance ne prenait-elle pas pour celui qui sentait s'effacer la gêne de son enfance et qui devenait maintenant « Monsieur de Mourcin », dernier du nom, installé dans la maison de la rue Eguillerie, successeur des dignes « bourgeois de Périgueux » qui l'occupaient depuis deux siècles ! De surcroît, propriétaire d'un modeste domaine — il ne s'agit plus de Chauffre, mais de la métairie des Petites-Terres, commune d'Atur, avec une maison de maître, sommairement installée, pour aller surveiller les vendanges et régler les comptes du métayer. Depuis bien des années déjà, Mourcin gérait cette propriété, mais désormais il a ses coudées franches pour y faire certains essais de culture. Il achète deux autres jardins à Périgueux, en plus de celui de Campniac déjà mentionné : l'un dénommé « de Labatut », l'autre « du Vieux-Cimelière », tous situés dans le même quartier, intéressante zone de fouilles ; chacun d'une surface avoisinant l'hectare et comportant une maison de jardinier. Bien cultivés, ces jardins auxquels s'adjoignait un petit cheptel (deux vaches, trois porcs, quatre moutons !) pouvaient assurer en grande partie la subsistance de leur propriétaire.

Mourcin était donc tout désigné, tant par ses activités agricoles — bien restreintes il est vrai ! — que par ses travaux d'érudition, pour faire partie de la « Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne », fondée en 1820 sous l'impulsion du préfet, M. de Cintré. Il y fut admis en janvier 1829 et

55. D' GALLY, dans la préface du *Catalogue* du Musée du Périgord, 1862.

56. G. LAVERGNE, *L'érudition en Périgord au XIX^e s.*, B.S.H.A.P., t. LI (1924).

57. La parenté « légitime » n'a donc pas été mise en doute.

dès le mois suivant on le nomma secrétaire perpétuel et président du comité de rédaction des « Annales agricoles et littéraires », — ce bulletin périodique désirant donner « une petite place aux belles lettres » ⁵⁸.

Reconnaissons que, dans sa collaboration personnelle aux « Annales », Joseph de Mourcin cherche à donner part égale aux articles agricoles et aux dissertations linguistiques ou archéologiques. Si sa première contribution, assez banale, s'intitule : « L'Architecture du moyen-âge et des temps gothiques », dans une des livraisons suivantes, il célèbre avec enthousiasme les essais de sériciculture qui semblent alors la préoccupation majeure de la Société. Voici sa conclusion : « Le problème est donc résolu : plantons des mûriers, élevons des vers à soie; nous occuperons les vieillards, les femmes et les enfants, nous donnerons du pain à une foule d'indigents et nous ferons la fortune des propriétaires ⁵⁹. Si cette répartition des bénéfices choque notre sens actuel de la justice sociale, l'auteur de l'article ne voit là qu'un ordre de choses bien naturel...

Mourcin bat le rappel de plusieurs côtés, pour obtenir des collaborateurs aux Annales. Il avait été, lors de la rédaction des « Antiquités de Vésone », un correspondant redoutable pour l'abbé Lespine à qui, dans certaine lettre, il ne posait pas moins de 36 questions numérotées, en demandant une prompt réponse ! De nouveau, il a recours à son vieil ami : « ...Voilà, mon cher collègue et vénérable abbé. Vous pourriez passer en revue successivement Mussidan, Saint-Aslier, Grignols, Fra-teaux, Razac, Jaure, etc... Lorsque vous n'aurez pas le temps de bien rédiger, je m'en chargerai, si vous le voulez bien ... » ⁶⁰.

*
*
*

Au moment où le canon des « Trois Glorieuses » allait retentir à Paris, Mourcin partait en guerre, à sa façon, contre une décision du conseil municipal de Périgueux concernant la démolition du beffroi surmontant l'ancien hôtel du Consulat — déjà condamné — sur la place du Coderc.

Dès le 17 juillet, il avait fait paraître, dans « l'Echo de Vésone », un article anonyme (dont il revendique la pater-

58. Séance du 17 février 1829.

59. *Annales agricoles et littéraires*, t. X, p. 16.

60. *Bibl. nat.*, coll. Périgord, t. 103, f° 228. Lettre fermée par un cachet aux armes de la famille de Mourcin : « d'azur au cœur enflammé percé de 4 flèches d'or, à la bande de gueules brochant sur le tout ».

14630 Nain, Hotel du Tourist.

Depuis plusieurs années on délibère sur
l'achat d'un terrain des plus grands de la ville
pour y établir un hôpital. On a déjà fait
un grand nombre de plans et de devis. Enfin en 1870
il fut décidé qu'on achèterait le terrain
situé à l'angle de la rue de la République, sur
l'emplacement d'un ancien hôtel, pour y établir
un hôpital de 100 lits.

Le 15 juillet je suis intervenu en faveur
de l'achat de ce terrain. D'après le devis
l'achat de ce terrain qui est situé à l'angle
de la rue de la République, sur l'emplacement
d'un ancien hôtel, pour y établir un hôpital
de 100 lits, coûterait 1,200,000 francs.
Je suis intervenu en faveur de l'achat
de ce terrain, car il est situé à l'angle
de la rue de la République, sur l'emplacement
d'un ancien hôtel, pour y établir un hôpital
de 100 lits.

On me reproche d'être un partisan
de l'achat de ce terrain. On dit que
je suis un homme qui aime à
faire des dépenses. Mais je suis
un homme qui aime à faire
des dépenses pour le bien de
la ville. Je suis un homme
qui aime à faire des dépenses
pour le bien de la ville.

On me reproche d'être un partisan
de l'achat de ce terrain. On dit que
je suis un homme qui aime à
faire des dépenses. Mais je suis
un homme qui aime à faire
des dépenses pour le bien de
la ville. Je suis un homme
qui aime à faire des dépenses
pour le bien de la ville.



Je suis un homme
qui aime à faire des dépenses
pour le bien de la ville.

Fac-similé de l'écriture de Mourcin
(Notes sur Périgueux).

nité dans un petit carnet personnel, « Notes sur Périgueux », tenu de 1824 à 1840)⁶¹. Cet article, d'une assez lourde ironie, prend à partie les édiles périgourdins sur leur « manie de détruire » ! Mourcin ne défend pas le bâtiment même du Consulat, qui pourtant ne semble point avoir été dénué de caractère; — mais seulement « la tour crénelée de 87 pieds d'élévation, qui est surmontée d'une haute flèche ».

L'intérêt artistique ne compte guère pour Joseph de Mourcin, nous l'avons déjà constaté : « On me dira : pourquoi voulez-vous que l'on conserve cette vieille tour ? C'est que vous aimez les choses gothiques ? Non, je n'aime pas plus les choses gothiques que les choses modernes; j'aime tout ce que je crois utile... et voici les raisons qui me déterminent à défendre mon vieux beffroi : 1° Ce monument est un souvenir de notre vieille indépendance (etc...), 2° Une ville n'a d'apparence, au dehors, que par ses tours, ses dômes et ses autres sommités... 3° Enfin, une ville doit avoir un beffroi, c'est pour ainsi dire un objet de première nécessité » (*sic*).

On ne peut pas dire que les arguments de ce plaidoyer forcent la conviction, ni qu'ils soient présentés dans un style percutant ! L'émotion empêche sans doute Mourcin de faire « un brin de toilette à sa plume » — et son ultime regret s'attache à « l'excellent anémomètre » surmontant la tour.

Mourcin continue à se démener, fait signer une pétition. Peine perdue : « Un intrigant populassier (*sic*) se remua pour obtenir que ce beffroi fût abattu », écrit-il. Au début d'août, la démolition commença. Même si nos motifs diffèrent, nous ne pouvons qu'être d'accord avec notre archéologue pour regretter la disparition d'un monument ancien à la pittoresque silhouette.

L'actualité politique, en cet été 1830, fit vite passer au second plan cette « querelle de clocher ». Joseph de Mourcin, catalogué « honapartiste » à Périgueux, sous la Restauration, respirera bien plus à l'aise après l'avènement de Louis-Philippe et ne tardera pas à amorcer un changement de situation en cette conjoncture favorable. Dès septembre, une demande est présentée par M. de Norvins, préfet, pour le poste de conseiller de préfecture : « M. de Mourcin, juge suppléant, secrétaire de la Société d'agriculture, savant distingué, antiquaire, homme généralement estimé et très capable, propriétaire ». Une indication en bas de page : « Fortune évaluée en revenus : 2.000

61. A.D.D., 2 J 923.

francs ». Bien qu'il y eût incompatibilité de principe entre les fonctions de juge et celles de conseiller de préfecture ⁶², la nomination parut à la fin d'octobre et l'installation eut lieu huit jours plus tard.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir Mourcin, dans un discours de fin d'année à la Société d'agriculture, juger avec satisfaction les événements récents : « Une dynastie qui, en quinze années, n'avait pu apprendre à connaître la France, a succombé. Constamment induite en erreur, commettant chaque jour de nouvelles fautes, elle avait aliéné l'affection des masses. Tout annonce dans le monarque qui nous gouverne une éminente sagesse; en lui nous trouvons les garanties de notre repos ».

*
**

Périgueux, en ce début de règne du roi-citoyen, était une ville bien vivante, ouverte au progrès matériel comme à l'essor intellectuel : Mourcin, de par ses activités, participera à l'un aussi bien qu'à l'autre.

Deux disparitions successives vont l'attrister : son « vénérable ami » l'abbé Lespine, toujours si disposé à l'aider dans ses recherches, s'éteint en 1831. Deux ans plus tard, le comte de Taillefer, l'initiateur à l'archéologie, le « maître » respecté, succombe à une attaque d'apoplexie. Son testament indiquera en quelle estime il tenait Joseph de Mourcin, puisqu'il lui confie ce qui, après sa famille, lui était le plus cher : ses collections. Les termes dans lesquels il exprime ses intentions manquent toutefois de clarté. Qu'on en juge : « Toutes les antiquités qui se trouveront chez moi à mon décès, soit médailles, pierres gravées, antiquités gauloises, grecques, romaines ou du Moyen-Age, je les donne et lègue à M. de Mourcin, en le priant instamment que s'il ne peut pas établir ces antiquités et les plus importantes des siennes au Musée qu'on finira par bâtir vis-à-vis la tour de Vésone ⁶³, il les fasse parvenir lui-même avec précaution et sûreté au musée de Paris (*sic*) en son nom et au mien, au moins celles qui sont gravées dans les planches de mon ouvrage sur nos « Antiquités de Vésone »... ⁶⁴.

62. Mourcin cessa de siéger au Palais le 20 oct. 1831.

63. Rappelons que le comte de Taillefer avait acheté en 1826, sur sa fortune personnelle déjà amoindrie, l'enclos où s'élève la tour de Vésone, en vue d'éviter les déprédations.

64. Transcrit par le Dr Galy dans la préface de son « Catalogue du Musée du Périgord ».

« Je les donne et lègue » : Joseph de Mourcin se refusait à voir plus loin et à envisager les conditions requises pour l'avenir. Comme le Musée n'existait encore qu'en projet, aucun scrupule ne l'empêchait de joindre ces nouvelles richesses aux objets précieux de son cabinet (dont M. de Taillefer semblait d'ailleurs disposer en faveur du futur Musée !) et d'en éprouver joie et fierté. Il y avait certainement là un fort bel ensemble de pièces rares, même si elles étaient mélangées à quantité d'autres d'un assez faible intérêt, — Mourcin se sentant incapable d'opérer un tri et de se séparer des moindres fragments.

Mais la contemplation de ses nouveaux trésors ne détournait pas M. de Mourcin de son rôle actif à la Société d'agriculture, en particulier comme rédacteur des « Annales ». Sa propre contribution à la partie « belles-lettres » est discrète puisqu'en dix ans il ne publie que deux articles : « Franchises de la ville de Lalinde en 1267 » et « Notice sur le nom ancien de la ville de Limoges », qui, ni l'un ni l'autre, ne durent susciter chez ses lecteurs un bien vif intérêt. Par contre, innombrables sont les notes en bas de page (toutes signées : de M.) concernant des sujets agricoles, qu'il s'agisse de prairies artificielles ⁶⁵, de défrichements, de nouveaux modèles de charnières ; — ou bien que Mourcin s'érige en arbitre entre le général Bugeaud et M. de Cherval, à propos de certains modes de culture. En tant que secrétaire général de la Société, c'est avec vigueur que Joseph de Mourcin intervient dans les réunions ; il soutient dès 1831 le projet d'une ferme-école à Salignac ⁶⁶, déclare vacantes en 1835, les places de trois membres peu assidus — proposant alors comme candidats : MM. Brard, de Marcillac et l'abbé Audierne : un fort bon choix aussitôt ratifié.

En 1840, débute une nouvelle série des « Annales », donnant à la partie littéraire et historique l'impulsion que pouvait souhaiter son rédacteur en chef. Voici sa présentation : « Nous prendrons çà et là, chevauchant dans le passé, nous arrêtant devant la tour qui s'écroule, au seuil de l'abbaye déserte... Nous espérons ainsi que les « Annales » auront leur droit d'entrée partout, dans le salon du château, au cercle intime de la chaire, et jusqu'au presbytère... »

Une brillante collaboration est prévue : Albert de Calvi-

65. Où il s'appuie sur son expérience personnelle : « Je ferai une 3^e coupe à la fin de ce mois et elle sera meilleure que les autres », *B.S.H.A.P.*, t. XIII, p. 257.

66. Projet qui se réalisera seulement onze ans plus tard.

mont, Sauveroches, l'avocat Charrière, Morteysol, de Gourgues et, bien entendu, l'abbé Audierne. « Enfin, notre maître à tous, le savant M. Jouannet, nous a promis ses conseils ».

Il y eut en effet dans cette nouvelle incarnation d'un bulletin agricole, de solides et intéressants articles de vulgarisation archéologique, qu'il s'agisse du château de Montaigne, des ruines de Moruscles, de l'abbaye de Saint-Cyprien, et bien d'autres encore, illustrés d'agréables lithographies. Mourcin continue à ne guère se manifester, sinon par quelques notices linguistiques ou de courtes informations sur des trouvailles gallo-romaines à Périgueux.

Le grand jour entre tous pour M. de Mourcin fut l'inauguration, le 27 mai 1842, de la ferme-école de Sallegourde : le préfet, empêché, lui délégua ses pouvoirs. Quelle fierté pour lui ! Il prononça, avant de remettre les prix du concours de labourage, une allocution « pleine de vues bonnes et utiles... dont la substance était une fidèle peinture des progrès opérés depuis un quart de siècle ». En réalité un discours assez banal, reproduit dans une livraison des Annales, mais il est indéniable que Mourcin a été, à cette époque, un excellent ouvrier de la renaissance agricole en Périgord.



Un retour en arrière nous permettra d'indiquer le vif intérêt que portait Joseph de Mourcin aux réalisations d'urbanisme et aux « embellissements » de Périgueux, commencés avant 1830. Il consigne au cours des années, dans un carnet de notes, les dates de pose des premières pierres, que ce soit du marché couvert ou de l'abattoir, du palais de justice ou du collège, et il se prend de sympathie pour l'architecte Catoire, auteur de tant d'édifices « modernes », qui devient un de ses familiers. Si peu mondain qu'il fût, Mourcin ne se dispensa pas pourtant d'assister aux premières représentations dans le nouveau théâtre, les 20 et 23 septembre 1838 : « Le premier jour on a très mal joué, le deuxième mieux »⁶⁷.

Ce qui aurait dû l'intéresser au premier chef, c'est le transfert du « Musée vésunien » des Arènes dans une salle plus vaste et mieux close, ancienne chapelle des Pénitents blancs et dépendance de l'évêché, à côté de Saint-Front. Le « Musée du Périgord » fut inauguré le 5 août 1836 : « C'est au zèle et aux

67. « Notes sur Périgueux », A.D.D., 2 J 623.

talents de MM. Romieu, de Mourcin et l'abbé Audierne qu'on doit la formation de ce musée » ⁶⁸. La charge de directeur fut proposée à M. de Mourcin, sans doute sur les instances de l'abbé Audierne, car le préfet Romieu, on le verra tout à l'heure, ne l'appréciait guère... Notre « antiquaire » accepta, son amour-propre en fut flatté, et il resta directeur du Musée pendant vingt ans ; mais ne s'associant pas à l'enthousiasme qui fit affluer les dons (l'abbé Audierne se sépara de « toutes ses collections »), il ne put se résoudre à offrir au nouvel établissement la moindre part de ses précieuses « antiquailles » ! Son nom n'est jamais mentionné parmi les donateurs.

Si Mourcin ne bouda pas complètement le Musée, son zèle resta cependant assez tiède; secondé d'abord par l'abbé Audierne promu « inspecteur », il trouva peu après un collaborateur remarquable en la personne d'un jeune médecin périgourdin qu'il initiait à la numismatique : nous avons nommé le D^r Galy. Celui-ci, en qualité de secrétaire, fut chargé du classement des objets et de la rédaction du catalogue ; il remplit cette double tâche avec ardeur et compétence, préludant ainsi au rôle de premier plan qu'il devait tenir plus tard au Musée. ⁶⁹

* * *

Comment se comportait donc M. de Mourcin, conseiller de préfecture ? Il ne semble pas avoir eu de difficultés avec ses deux premiers préfets, de Norvins et Scipion Mourgue. Mais avec l'arrivée, en 1833, du spirituel et caustique Romieu, tout changea, et la guerre froide allait durer pendant les dix ans que celui-ci resta préfet de la Dordogne. On est abondamment éclairé par les « renseignements confidentiels » fournis au Ministère à deux reprises, en 1838 et 1841 ⁷⁰. Les termes en sont parfois tellement durs qu'on croit discerner quelque exagération née d'un évident manque de sympathie. Le premier de ces rapports rend cependant hommage (après les coups de boutoir !) à certaines qualités: « M. de Mourcin est un homme bizarre, devenu ridicule par l'excès auquel il a porté le goût exclusif de l'archéologie. Parcimonieux outre mesure, il n'exerce dans le pays aucune influence... C'est pourtant au sein du conseil le meilleur guide dans le labyrinthe des affaires que nous appor-

68. *Calendrier de la Dordogne pour 1837.*

69. Edouard Galy (1814-1887), directeur du Musée après la mort de Mourcin, président de la Société historique et archéologique du Périgord à sa fondation en 1874.

70. Dossier administratif de Mourcin, déjà cité. Transcrit et analysé par R. VILLEPELET dans *B.S.H.A.P.*, t. XXXIX, 1912, p. 108 et suiv., avec de pertinentes observations.

lent si souvent les réclamations des entrepreneurs de travaux publics. Il sait mieux que personne suivre les détails d'un devis estimatif et les conditions d'un cahier des charges. Si M. de Mourcin était plus actif, s'il donnait moins de temps aux médailles et aux ruines romaines, ce serait un conseiller de préfecture très précieux ».

Le second rapport, en 1841, répondant à un questionnaire détaillé, n'est pas plus favorable. Mêmes critiques, sous une forme plus condensée : « Activité complètement nulle. Voué au culte exclusif des médailles... On en rit, et on l'aime peu. Il est sans influence... Aucune ambition, si ce n'est de garder sa place..., etc... ». Un dernier renseignement sur la « fortune et sa source » montre que Mourcin avait parfaitement géré son avoir : « Quatre mille francs de rente, fruit d'une succession et de persévérantes économies ».

*
**

Romieu faillit, au cours de la même année 1841, avoir à prononcer l'éloge funèbre de ce conseiller peu apprécié... Périgueux fut ravagé par une épidémie de « suette miliaire » ⁷¹, et Mourcin sérieusement atteint. A tel point qu'il se décida à rédiger son testament le 14 septembre, « jour de forte suette » précise-t-il. En voici quelques extraits :

« J'institue pour mon héritier M. Charles de Menou, mon petit-neveu à la mode de Bretagne » ⁷². Mais il pose aussitôt ses conditions. Après avoir aménagé à cet effet un appartement dans la maison de la rue Eguillerie, on devra... « y faire mettre en ordre tous les vieux titres, médailles, pierres et autres antiquités que je possède; sur la porte d'entrée de cet appartement sera écrit *cabinet de M. de Mourcin*, il ne pourra être fait aucune soustraction ni changement, si ce n'est pour l'améliorer, sous peine pour mon héritier de 20.000 francs de dommages-intérêts, qu'il sera tenu de payer à l'hôpital de Périgueux ».

Survivance de son cabinet, survivance de sa famille, ainsi que l'indique la suite. Mourcin engage M. de Menou « à venir se fixer à Périgueux et à faire en sorte que son fils aîné prenne du goût pour les antiquités » ⁷³. Je le prie aussi de faire obtenir

71. Cette épidémie fut assez importante pour donner lieu à un « Mémoire », par le D^r Galy et une « Histoire de l'épidémie... » par le D^r Parrot.

72. Charles de Menou, né en 1810, était un arrière-petit-fils de Catherine de Mourcin, la demi-sœur de Jean-Théophile, qui avait épousé Clergeaud de Bonamour. Le mariage de Ch. de Menou, en 1840, avec M^{lle} Malvina Delcer l'avait fixé aux Faures, près du Bugue.

73. Ce fils aîné, Antoine-Hélie, né le 29 juillet 1841, avait donc six semaines à l'époque !

à ses enfants mâles une ordonnance du roi qui leur permette d'ajouter au nom de Menou celui de Mourcin ». ⁷⁴

Telles sont les principales dispositions de ce testament auquel seront ajoutés, au cours des années, de nombreux codicilles ; mais resteront toujours valables le nom de l'héritier universel et l'intangibilité du cabinet d'antiquités. Comment ne pas s'étonner — ne devrait-on pas dire s'indigner ! — de ce que Mourcin, directeur du Musée, ne lègue pas à sa « chère ville de Périgueux », comme il disait volontiers, l'ensemble de sa collection ? Ne parlons pas de celle de M. de Taillefer, au sujet de laquelle il fait le silence — se défendant sans doute, vis-à-vis de sa conscience, par le fait précis qu'on n'avait pas encore « bâti de musée vis-à-vis la tour de Vésone » ! mais le projet d'établissement d'un « musée parallèle » dans sa maison, après sa mort, est un trait bien caractéristique du personnage, si farouchement attaché à tout ce qu'il possède...

Fut-elle au nombre des victimes de la suette, la très vieille femme habitant la rue Neuve qui mourut le 20 octobre 1841 et dont la déclaration de décès fut faite par l'avocat Urbain Feytaud, lui-même octogénaire ? ⁷⁵. Il s'agit d'Anne Boyre, la mère de Joseph de Mourcin, dont on ne sait rien, au cours des 57 années écoulées depuis la naissance de celui-ci. Une phrase de Romieu la mentionne, dans le rapport de cette même année sur Mourcin : « Sa mère, qui est une ancienne servante, ne se loue pas, dit-on, de ses procédés... » et cela après avoir qualifié de « très avare » le conseiller de préfecture. On ne s'avance donc pas trop en pensant qu'il contribuait fort parcimonieusement à son entretien et qu'il n'avait jamais envisagé de l'installer auprès de lui, rue Eguillerie. Sans doute est-il préférable de ne pas approfondir ce pénible sujet, sur lequel, d'ailleurs, on manque de données précises.

*
**

L'alerte passée, Mourcin se remet au travail avec ardeur. Il termine en 1842 son « Essai sur les monnaies autonomes du Périgord » ; ce manuscrit recopié avec soin semble prêt pour l'impression. Pensait-il le publier alors et n'aura-t-il été retenu que par les conditions financières, trop élevées à son gré, que pouvait lui proposer son imprimeur Dupont ?

74. Minutes de M^r Gerrigou, notaire à Périgueux, que je tiens à remercier ici d'avoir bien voulu me communiquer le testament de Mourcin, dont je citerai d'autres extraits par la suite.

75. A.D.D., état civil de Périgueux.

Les contemporains s'étonnaient qu'il ne fit rien paraître, comme en témoigne ce malicieux passage d'une lettre de Jouannet à Audierne : « Le massif Mourcin, qui aurait dû venir au monde dans le siècle des in-folio, fait-il toujours des antiquités à grand renfort de haches ? Saint Thomas a moins écrit que lui, mais saint Thomas publiait, et le Mourcin enfouit. Quel dommage pour les races futures... » ⁷⁶

Une lettre-programme, non signée, avait paru, quelques années auparavant, dans l'*Echo de Vésone* ⁷⁷ et une rumeur, parmi les érudits locaux, l'attribuait à M. de Mourcin : « M. de Taillefer, dans son savant ouvrage... a exprimé le désir qu'une Société celtique chargée de la conservation des monuments antiques de notre province fut fondée dans notre ville sous le nom de Vésonienne ». Ce premier appel à la formation d'une société archéologique resta sans écho ; l'auteur de l'article, on l'apprit bien plus tard, n'était pas Mourcin, mais Auguste Charrière.

En 1845, le zélé abbé Audierne essaie de faire aboutir ce projet, en réunissant une commission composée de MM. de Gourgues, Desmoulins, de Verneilh et de Mellet. Les bases de la future société furent établies lors d'une première réunion ; l'obstacle fut le choix d'un président. L'abbé Audierne refusa catégoriquement cet honneur, insistant pour qu'on nommât M. de Mourcin — mais la commission fut unanime à l'écartier... ⁷⁸. L'accord devint impossible et la Société archéologique ne verra le jour que près de trente ans plus tard !

Si Mourcin eut vent de ce veto peu flatteur, peut-être en fut-il moins affecté qu'on ne l'imagine, encore tout à l'immense joie d'avoir été nommé chevalier de la Légion d'Honneur par ordonnance royale du 30 avril 1844. M. de Marcillac, son ami de longue date, devenu préfet de la Dordogne au départ de Romieu, fit rapidement aboutir une proposition introduite par un curriculum vitae des plus élogieux, vraisemblablement préparé par Mourcin lui-même ⁷⁹ et où on peut lire ceci : « Les Antiquités de Vésone », ouvrage publié sous le nom de M. de Taillefer, mais que nous devons bien réellement (*sic*) à la plume et aux travaux de M. de Mourcin... »

Si on ajoute que le lexique grec-français venait de franchir

76. Lettre publiée dans *B.S.H.A.P.*, t. XXIV, p. 344.

77. *Echo de Vésone*, 29 juin 1838.

78. Rapporté par A. Dujarric-Descombes dans l'article nécrologique de l'abbé Audierne, *B.S.H.A.P.*, t. XIX, 1892.

79. Dossier administratif (Arch. nat.).

le cap de la vingtième édition, on peut comprendre la satisfaction de l'érudit « membre de la Société royale des antiquaires d'Écosse, de la Société des antiquaires du Nord, de Copenhague, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les recherches historiques, etc... ».



1848 : nouvelle révolution... et fin brutale de la carrière administrative de Mourcin, qui fut révoqué ! Ce coup lui aura été certainement fort sensible, car six ans plus tard il faisait présenter une demande « pour obtenir le titre de conseiller de préfecture honoraire », ce qui fut sèchement refusé, en raison de la révocation.

Peu de temps auparavant, c'est une révolution intérieure qui agita la maison de Mourcin. Catherine Faure, la gouvernante de sa tante qui, au décès de celle-ci, était restée à son service, vint à mourir... Mourcin ratura soigneusement quelques lignes de son testament par lesquelles il lui attribuait une petite rente et se mit en devoir de remplacer la défunte. De la façon la plus inattendue, qui dût provoquer bien des sourires et des sous-entendus dans les conversations, entre la « Pelouse » et le « Triangle » ! Une jeune fille de 21 ans, Marguerite Batailler ⁸⁰, entra en fonctions chez le sexagénaire.

Y avait-il lieu de plaisanter ou de se scandaliser à ce sujet ? Nous avons jugé assez sévèrement les agissements de Mourcin, sur bien des points, pour lui laisser au moins le bénéfice du doute sur celui-ci ! Notre homme a toujours mis en avant sa « faible santé », il a un grand souci de respectabilité, il a horreur des complications ; — et Romieu, si malveillant, ne lui donne qu'une seule « bonne note » : « Sa conduite est régulière ».

Marguerite Batailler était la fille du jardinier de Mourcin, qui cultivait le terrain « de la rue des Thermes » ⁸¹ et habitait la maison bâtie sur place. M. de Mourcin avait donc vu grandir cette enfant ; il put la juger intelligente, pourvue d'une assez bonne instruction, comme en témoigne son écriture régulière. L'idée germa, dans l'esprit de Mourcin, qu'il serait précieux d'avoir une copiste à domicile ; son écriture, à lui, de tout temps difficile à déchiffrer, était devenue presque illisible, par suite d'un « tremblement de la main » qui s'accroissait. Si la

80. Née le 26 déc. 1826, fille de Fr. Batailler, jardinier et de Léonarde Coulaud. (A.D.D., état civil de Périgueux).

81. Appelé aussi souvent « Jardin de Campniac ».



Joseph de Mourcin
Caricature anonyme vers 1850
(Iconothèque de la S.H.A.P.).

jeune gouvernante ne se montrait pas aussi bonne cuisinière que feu Catherine Faure, il y aurait au moins l'avantage de lui faire saisir tantôt la cuiller à pot, tantôt le porte-plume !

Voilà M. de Mourcin devenu pédagogue sur ses vieux jours, pour compléter l'instruction de Marguerite Batailler, dans le sens qui convenait à ses travaux en cours. Quelque exagération, sans doute, teinte les souvenirs d'enfance de M. Alexis Beau de Verdeney ⁸² : « Il lui avait appris le latin, le grec et peut-être aussi, je crois, un peu l'hébreu ». On dira de façon plus simple, avec Ch. Aublant : « Il l'instruisit de son mieux et en fit son secrétaire » ⁸³.

L'âge était venu, et ses infirmités menaçantes. La vie active de Joseph de Mourcin était bien terminée : plus d'expéditions à travers la campagne, plus de fouilles dans la Cité. Il reste à Périgueux, toujours fidèle aux réunions de la Société d'agriculture et à la rédaction de son bulletin ; après l'échec des essais, si pronés, de l'élevage des vers à soie, le secrétaire général s'intéresse à une plante nommée *Media sativa* (?) « qui réussirait parfaitement dans nos climats, mais jusqu'à ce jour on a manqué la manipulation des produits... » A partir de 1850, si Mourcin conserve les mêmes fonctions, il doit souvent se faire représenter aux séances. C'est à ce moment que dut se produire une aggravation de son état de santé ⁸⁴.

*
**

Le portrait de Mourcin en 1824 nous donnait de lui une idée assez flatteuse : par contraste, la seule image qui l'évoque en sa vieillesse est une caricature anonyme, mais qui porte les caractères de la vérité. Chauve, tassé, les yeux myopes et saillants derrière ses lunettes, le nez épais et les lèvres tombantes, il représente bien « le vieux savant » ! Seul détail vestimentaire à remarquer, le jabot plissé d'un autre temps... ⁸⁵

Eugène Massoubre, rédacteur en chef de l'*Echo de Vésone*, qui fréquentait la maison, décrit le maître avec attendrissement : « Ceux qui avaient le bonheur d'être admis dans son intimité étaient saisis de respect à la vue de ce noble vieillard, assis dans un large fauteuil, la poitrine découverte (?), devant un modeste pupitre entouré de livres et de manuscrits. Il se

82. *D.S.H.A.P.*, t. XLIV (1916), p. 240.

83. *B.S.H.A.P.*, t. XXXII, note sur une lettre à M. de Beaufort.

84. Mourcin était vraisemblablement atteint de la maladie de Parkinson ou « paralysie agitante », comme on disait à l'époque.

85. Iconothèque de la S.H.A.P.

tenait là depuis 5 h. du matin jusqu'à 10 h. du soir, ne se dérangeant de ses graves occupations que pour recevoir ses amis, qu'il savait charmer par une conversation fine et spirituelle, autant que par son aménité et sa loyale franchise ». ⁸⁶

On l'a déjà observé, Mourcin savait se créer des amis, qui lui restaient fidèles en dépit de ses bizarreries. Le plus dévoué, le plus actif, en ce temps de sa vieillesse, fut Léon Lapeyre, le bibliothécaire de la ville, son homme de confiance. En novembre et décembre 1848, M. de Mourcin avait ajouté deux codicilles à son testament. Par le premier, il attribuait à Marguerite Batailler, dont il avait déjà pu apprécier les capacités, une rente viagère de 200 f., des meubles, du linge et la jouissance d'un appartement. Le second amplifiait ces dispositions en lui donnant l'usufruit du jardin de Campniac : « Je veux aussi que ma succession reste administrée par elle, si elle reste fille, et ce jusqu'en 1868... Je prie M. Léon Lapeyre d'aider Marguerite Batailler dans l'administration de mes biens et le prie d'accepter une rente de 200 f. ; il voudra bien veiller à mes antiquités et à mes notes, il en fera un inventaire ».

Un nouvel ami fut Vauthier, l'architecte chargé des premières études en vue de la restauration de Saint-Front, projet auquel Mourcin souscrivait avec enthousiasme ! La connaissance approfondie qu'avait l'archéologue des diverses parties de la basilique ne pouvait qu'être précieuse à celui qui mettait l'entreprise au point ; aussi les relations entre eux devinrent-elles fort étroites. En 1853, M. Vauthier apporta une étrange découverte à son vieil ami : trois feuilletts de parchemin portant les fragments d'un texte en langue romane, cachés dans un creux de muraille, à Saint-Front. Et M. de Mourcin de se passionner pour la question, d'autant qu'en ses dernières années, il revenait de plus en plus à ses travaux de linguistique ; — il examine et analyse ce texte assez incohérent, le traduit et l'interprète à sa façon. Une nouvelle tribune s'offre à Mourcin, la revue récemment fondée par M. de Siorac : « Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin ». Il y fait paraître un article : « De trois lambeaux de parchemin trouvés dans un vieux mur de la cathédrale de Saint-Front » ⁸⁷ où, avant d'aborder le sujet, il critique les directives données en haut lieu pour la restauration du monument : « Tout aurait dû être mesuré avec exactitude... chaque ornement méritait son dessin... M. Vauthier se serait fait un plaisir de participer à ce travail... »

86. *Echo de Vézère*, art. nécrol. 7 juin 1855.

87. *Le Chroniqueur*, 1853, 9^e livr., p. 192.

Mais Vauthier voulut avoir, au sujet du parchemin, un autre avis hautement autorisé ; — il communiqua les feuillets à Prosper Mérimée. Il faut espérer qu'on cacha charitablement à Mourcin l'opinion de son illustre concurrent ès langues romanes, qui écrivit : « ... Cela me paraît un fragment d'un mystère probablement écrit sur le massacre des Innocents. Les doctes de Périgueux qui sont de grands ânes ont imaginé que c'était une satire (*sic*) contre un roi de France ». ⁸⁸

|*|
**|

Si Mourcin, devenu l'année suivante membre du comité de direction du « Chroniqueur », y donne un article sur « Les Monuments religieux, civils et militaires de la Cité de Vésone » (signé Jules de M... !) et un autre sur l'« Etymologie du mot Terrasson », ce ne sont là que bagatelles... Il travaille à l'œuvre qui doit résumer ses études de linguistique et dont il parle, au début de 1856, au comte Henri de Beaufort : « J'ai fait d'immenses travaux depuis que je n'ai eu le plaisir de vous voir... J'ai l'intime conviction que dans 60 ans mon système prévaudra et que je serai regardé comme un chef d'école ; il ne peut en être autrement... » ⁸⁹

Le résultat concret de tant de méditations fut un mince volume de 114 pages, imprimé chez Dupont en mai 1856, intitulé : « Essai sur le mécanisme des langues ou précis de linguistique appliqué à plusieurs idiomes..., etc... par M. Jos.-J. Théophile de Mourcin ».

Point n'est besoin de faire ici l'analyse de cet ouvrage, dont le principe de base est : « Toutes les langues de l'ancien monde viennent de l'hébreu », ce qui en fait n'était pas nouveau puisqu'au XVII^e siècle, déjà, Guichard avait publié « L'Harmonie étymologique des langues... descendues de l'hébraïque ». Les immenses progrès réalisés en linguistique à l'époque actuelle annulent ce que croyait avoir découvert Joseph de Mourcin. Tout au plus doit-on souhaiter que les contemporains aient pu trouver quelque intérêt à l'« Essai » et donner à l'auteur les éloges que méritaient au moins son labeur acharné et son désir d'éclairer les nouvelles générations : « C'est à vous, jeunes hommes, qui avez devant vous un long avenir, c'est à vous d'entrer résolument dans la voie que je vous ai tracée... Secouez la poussière de l'école... et prenez

88. Cité par J. SECRET : « Mérimée et le Périgord », B.S.H.A.P., t. XCII, p. 310

89. Lettre du 7 mars 1856, B.S.H.A.P., t. XXXII.

toujours pour base l'étude de l'hébreu. Par ce moyen, vous établirez un bon système de linguistique, et vous vous acquerrez une solide renommée ». ⁹⁰

Cette publication fut une ultime joie pour le vieillard qui s'affaiblissait sans cesse, malgré les soins dévoués qu'il recevait. Il fit distribuer quelques exemplaires du volume à des amis ou des parents : sa signature, informe, sur la page de garde, indique sa déficience physique. Quelques semaines plus tard, l'état de M. de Mourcin s'aggrava rapidement. L'évêque de Périgueux vint lui-même donner les derniers sacrements au malade qui rendit le dernier soupir le 6 juin 1856, à l'aube ⁹¹.

L'émotion fut grande et sincère parmi les familiers du défunt, qui s'empressèrent de faire mouler, sur son lit de mort, la tête de « l'illustre savant » ⁹². Un article nécrologique, dû à Eugène Massoubre, parut dans l'Echo de Vésone du 7 juin, article dithyrambique s'il en fut, débutant ainsi : « Une des plus vastes intelligences de ce temps vient de s'éteindre... » et suivi d'une notice détaillée sur la vie et les travaux du disparu, non signée mais certainement rédigée par Léon Lapeyre.

La Société d'agriculture se joignit à ces éloges : « M. de Mourcin... occupé de travaux littéraires importants qui, en léguant son nom à l'avenir, honoreront notre pays, ne négligeait pas nos travaux les plus modestes et s'associait avec bonheur à nos occupations agricoles ». ⁹³



L'ouverture du testament de Mourcin allait réserver quelques surprises... Un troisième et long codicille y avait été adjoint le 22 mai 1856. Le document initial rédigé quinze ans plus tôt n'étant pas annulé, M. Charles de Menou restait donc légataire universel... mais il n'avait que la nue-propriété des biens. L'usufruit était dévolu en totalité à Marguerite Batailler. M. de Mourcin croit devoir s'en expliquer : « Je suis infirme depuis plusieurs années et j'ai auprès de moi une jeune fille qui m'a rendu les plus grands services surtout en ce qui concerne mes écritures... qui n'auraient pu servir de rien et c'eût été une perte réelle ; cette jeune fille à laquelle je ne connais au-

90. Dernières lignes de l'« Essai... », p. 114.

91. A.D.D., état civil de Périgueux. Déclaration de décès faite par Léon Lapeyre.

92. Ce moulage fut utilisé en 1858 pour l'exécution d'un buste en plâtre par J. A. Lavergne, né à Hautefort. (Musée du Périgord, réserve, B 520). De l'avis des contemporains, le buste n'offrait qu'une ressemblance très approximative.

93. Séance de la Société d'agriculture, en juin 1856.

cun défaut m'a rendu ainsi qu'à la science un service immense, elle n'a pourtant reçu ni gages ni honoraires, elle doit être récompensée. En conséquence, je donne et lègue à d^{lle} Marguerite Batailler l'usufruit de tout ce dont je serai revêtu à mon décès... étant exempté de cet usufruit les papiers et les antiquités dont elle aura seulement la garde. Ledit usufruit durera toute sa vie si elle reste célibataire ; si elle se marie, il cessera... » Voilà donc Marguerite Batailler devenue la vestale chargée d'entretenir les précieuses collections et de veiller à leur intégrité : le célibataire impénitent faisait bon marché des aspirations naturelles d'une fille atteignant la trentaine !

Après avoir signé ce document, Mourcin recommence à se justifier, en post-scriptum : « Je l'ai déjà dit, j'ai beaucoup de parents descendants de mes deux demi-tantes (*sic*), d'autres plus éloignés et quelques amis que j'aime bien. Je voudrais bien les tous enrichir, mais je ne le puis ; j'ai une grande répugnance à réduire à néant le peu de bien que Dieu m'a donné, j'y renonce et je conserve mon cabinet que j'ai formé à grands frais ».

Le dernier mot est donc pour le fameux cabinet ! Si M. de Menou fut déçu par les conditions imposées, il accepta cependant la succession. Mais qui fut vraiment indigné ? Le D^r Galy, car il était en droit d'attendre des dons pour le Musée. Connaissant les termes de la donation Taillefer, il protesta avec énergie auprès de M. de Menou et demanda la remise de la collection destinée au futur Musée par l'auteur des « Antiquités de Vésone ». L'héritier n'avait à connaître que du testament Mourcin, où rien n'était spécifié à ce sujet... Après bien des discussions, M. de Menou n'accorda au Musée que le très bel ensemble d'intailles et de pierres gravées constitué par le comte de Taillefer. « Nous espérons mieux », conclut mélancoliquement le D^r Galy. ⁹⁴

Qui franchira désormais le seuil du « cabinet de M. de Mourcin », 28, rue Eguillerie ? Peu de visiteurs périgourdins assurément ; — mais, en 1858, les participants au Congrès archéologique de France, siégeant à Périgueux, s'y rendirent et admirèrent bien des raretés, entre autres de précieux manuscrits et des statuettes gallo-romaines en bronze, d'un grand intérêt artistique. ⁹⁵

94. Préface au Catalogue du Musée, 1862. Ces pierres gravées y sont décrites du n^o 300 au n^o 353.

95. Le D^r Galy fit exécuter une lithographie d'après un petit « Génie de Bacchus » et l'inséra dans le catalogue du Musée avec la mention « Cabinet de M. de Mourcin ».

Dix ans s'écoulèrent. M. de Menou crut devoir s'affranchir des conditions concernant le cabinet, car il fit imprimer en 1866 un catalogue des collections (d'après l'inventaire dressé par Lapeyre) avec une intention de vente, mais sans doute sans résultat. En 1867, Léon Lapeyre meurt; — en 1868, Marguerite Batailler abandonne la maison et les avantages dont elle jouissait pour épouser M. Eyssalet. L'année suivante, Charles de Menou disparaît. Ses deux fils ⁹⁶ maintinrent le statu quo pendant un certain temps, mais le 3 septembre 1874 ce fut la dispersion du cabinet Mourcin par une grande vente aux enchères, dont la presse locale ne publia pas le compte-rendu. On sait cependant que certains manuscrits furent vendus au British Museum, d'autres à des libraires de Bordeaux. Le D^r Galy, voulant absolument effectuer des acquisitions pour le Musée, avança, de ses deniers, 1215 f. pour entrer en possession de 3.000 objets environ ⁹⁷, dont le remarquable « diptyque de Rabastens » de 1286, la stèle de l'évêque Saffaire du VI^e siècle, et bien d'autres pièces du plus haut intérêt ⁹⁸.



Comment juger impartialement Joseph de Mourcin ? Il faut bien admettre que ce ne fut ni un savant génial, ni un bon écrivain ; de plus, n'aura-t-il pas été « l'homme des occasions manquées » ?

Mourcin pouvait, appuyé sur la solide documentation qu'il avait réunie et son indéniable érudition, écrire un ouvrage de fond sur les « antiquités du Périgord » : il n'y est pas parvenu, d'abord parce qu'il était dépourvu de l'esprit de synthèse indispensable, ensuite parce que sa parcimonie repoussait l'idée des frais élevés d'une telle publication...

Mourcin pouvait être le promoteur de la Société archéologique du Périgord, le premier en date de ses présidents, et susciter son rapide épanouissement : ses originalités, son manque de souplesse l'ont fait évincer et par contre-coup l'aboutissement du projet s'est trouvé remis en question, retardé de plusieurs décennies...

96. Elie-Antoine et Pierre-René de Menou n'ajoutèrent pas à leur nom celui de Mourcin comme il avait été demandé dans le testament.

97. Devant le geste du D^r Galy, le Conseil général débloqua les crédits nécessaires à l'acquisition par le Musée, alors que la Commission départementale n'avait pas été en mesure de le faire avant la vente.

98. Les objets entrèrent au Musée (catal. M. n^o 135 à n^o 184). Les cahiers et manuscrits rédigés par Mourcin furent déposés par le D^r Galy à la bibliothèque de la S.H.A.P., d'où ils ont été transférés aux Archives départementales (2 J 201 à 2 J 221).

Enfin, Mourcin pouvait être l'insigne bienfaiteur du Musée, en lui faisant des dons de son vivant, puis en lui léguant l'ensemble de ses collections. Il a voulu tout garder, — et tout a été dispersé. Il a voulu faire survivre sa mémoire, — et il a été presque oublié, alors qu'une ou plusieurs salles au Musée du Périgord, portant son nom, en auraient perpétué le souvenir jusqu'aux générations actuelles.

Pittoresque silhouette qui tint sa place dans le mouvement intellectuel de Périgueux au XIX^e siècle, Joseph de Mourcin, malgré ses défauts, mérite notre reconnaissante estime ; le comte de Taillefer, haute et noble figure, ne lui avait-il pas accordé la sienne ? L'impulsion qu'il a donnée aux recherches d'archéologie locale, le zèle qu'il a déployé pour sauver les vestiges du passé, ne doivent pas s'effacer, ennoblis qu'ils sont par le sentiment le plus élevé que Mourcin ait jamais éprouvé : l'amour profond, le culte véritable qu'il a dédié à sa terre natale.

Suzanne GENDRY.

UN ÉPISODE DES QUERELLES RELIGIEUSES A MUSSIDAN (1680)

Escande fait allusion, dans son *Histoire du Périgord* ¹, à la condamnation d'un nommé Jean Gommarc, « ministre de la religion prétendue réformée », à Mussidan, qui fut reconnu coupable en 1680 de différentes atteintes au libre exercice de la religion catholique. Il m'a semblé intéressant de donner quelques détails sur cette affaire, qui se situe sur le plan général entre la déclaration royale de 1669, sorte de « contre-édit de Nantes » limitant les droits des protestants, et la révocation de 1685 décidée par Louis XIV.

Sur le plan de l'histoire locale, on sait que les calvinistes demeuraient nombreux à Mussidan après les troubles des guerres de religion. Il n'est pas étonnant que la coexistence de deux communautés rivales dans une petite ville au passé agité, ancienne place forte protestante, ait donné lieu à de graves incidents au moment où le pouvoir multipliait les brimades contre les « hérétiques ».

L'affaire débute en avril 1680 ² avec une série d'abjurations provoquées par un Dominicain, le Père Augustin Roger, venu prêcher le carême à Mussidan. Ce religieux semble avoir eu une forte personnalité, comme on le verra par la suite, alors que le curé de Saint-Georges et de Notre-Dame du Roc, Bernard Spert, sans doute plus habitué à composer avec ceux de la religion réformée, n'apparaît qu'à peine dans le dossier de la procédure. Du côté protestant, le personnage principal n'est autre que le « ministre » Jean Gommarc : nous savons par ses dépositions qu'il est âgé de 34 ans, qu'il naquit à Verteuil, en Angoumois, et qu'il réside à Mussidan depuis

1. Jean-Joseph ESCANDE. *Histoire du Périgord*, t. II [1934], p. 235.

2. Tous les détails sur l'affaire sont dans la liasse B 169 des Archives de la Dordogne, pièces 52-58 et 65-92.

septembre 1679, ayant précédemment exercé son ministère au Bugue, à la Force et à Lamonzie.

Le Père Roger obtient le 11 avril l'abjuration de Nathanaël Guilhard, « sargeur » aux faubourgs de Mussidan. Vers la fin du mois, Gommare reçoit la visite de sa belle-sœur, Esther de Beaufort, qui habite Verteillac et dont le mari, Isaac, est également pasteur. On travaille alors, du côté catholique, à la reconstruction de la chapelle Notre-Dame du Roc qui est toute proche du temple : divers incidents vont se produire autour de ces données.

Tout d'abord, le 1^{er} mai, le Père Roger organise une procession en même temps que Gommare réunit ses fidèles au temple pour la prière. Pendant le passage de la procession, que conduit le fougueux Dominicain porteur d'une image de la Vierge, les calvinistes lancent des railleries : « Que veut faire ce père de ce morceau de bois ? » Et la cloche du temple se met à sonner, jetant le trouble dans la cérémonie.

Un peu plus tard, des femmes et des filles catholiques vont prendre des pierres au mur du cimetière protestant et les portent à la chapelle pour aider à sa reconstruction. Josias Renaudière, l'un des réformés de Mussidan, les admoneste avec énergie.

Un autre jour, Gommare réunit chez lui, dans le couloir du château de Mussidan où il demeure, plusieurs de ses amis. Selon certains témoignages, il fait asseoir sa belle-sœur, Esther de Beaufort, sur une chaise et l'on se met à genoux devant elle pour feindre de la vénérer comme si elle était Notre-Dame du Roc. L'un des participants, il semble bien que ce soit M. de Masdurant, en lève sa perruque au pasteur et le jeune Joseph Latané fait la quête. Pour que la mascarade soit complète, le pasteur aurait en même temps joué le rôle du Père Roger en disant : « Messieurs, buvons à la santé de Notre-Dame du Roc qui est là », cependant qu'un autre Latané, frère du précédent, personnifie le curé Spert.

Le Père Roger poursuit ses efforts pour convertir les « hérétiques », mais il a fort à faire avec la famille Chastanet. S'il réussit le 4 mai à faire abjurer Pierre Chastanet, fils d'un marchand de Mussidan, la partie ne sera pas aussi facile avec sa sœur Marion, qui n'a que 19 ans. Gommare se rend le 13 mai chez les Chastanet pour tenter d'empêcher l'abjuration. Aussitôt le Père Roger, averti de cette démarche, intervient avec une troupe de catholiques : un bâton à la

main et le chapeau sur la tête, il pénètre dans la chambre où se trouve le pasteur en prières. On échange des propos aigres-doux, voire des menaces, Roger se penche à la fenêtre pour réclamer du renfort et demande qu'on fasse venir un notaire. Gommare affirme qu'il ne tient pas assemblée, il est seulement là pour prier dans une maison particulière : « je prierai Dieu, dit-il, partout où le roi me le permettra ! ».

Et le Père Roger porte plainte à l'ordinaire de Mussidan contre Gommare, qu'il accuse d' « impiétés, sacrilèges, irrévérences, contravention aux ordres de Sa Majesté et empêchement de la conversion des religionnaires ». Se sentant menacé dans sa personne, le pasteur s'enfuit du côté de Bergerac, « monté sur une grande jument grise ». Après un délai de réflexion, il se présentera volontairement le 24 juillet devant le sénéchal de Périgueux qui a hérité de la cause et sera immédiatement jeté en prison.

La procédure est à peine engagée que l'abjuration de Marie Chastanet devient effective, laissant la victoire au Père Roger. L'instruction se poursuit dès lors activement à Périgueux, on procède aux interrogatoires, dépositions et confrontations d'usage. Le procureur du roi retient trois chefs d'accusation contre Gommare, convaincu d'avoir fait sonner la cloche du temple pendant la messe à Notre-Dame du Roc et d'avoir troublé volontairement la procession du 1^{er} mai, d'avoir fait une assemblée irrégulière avec son consistoire dans la maison Chastanet pour forcer Marion à rétracter son abjuration, enfin, crime encore plus grave, d'avoir fait preuve d'impiété envers la Sainte Vierge en organisant une cérémonie blasphématoire.

Le procureur se montre très dur dans ses conclusions : il requiert la condamnation solidaire du pasteur et de sa belle-sœur à 300 livres d'amende envers le roi et à 1.000 livres pour servir aux réparations de la chapelle, la condamnation de Gommare à 300 livres pour la chapelle et aux dépens, ainsi que la condamnation de Josias Renaudière et de sa femme à 100 livres. Il demande, d'autre part, que la cloche du temple soit descendue et affectée à Notre-Dame du Roc, et que le malheureux Gommare ne puisse plus exercer son ministère à Mussidan.

Le jugement rendu le 14 septembre est nettement moins sévère. Il condamne solidairement Gommare et les frères Latané à 600 livres pour les réparations de la chapelle et met

hors de cause Esther de Beaufort et Renaudière. Ce n'est que le 27 novembre que les 600 livres seront versées à Guillaume Merveilles, bourgeois et marchand de Mussidan, en vue de l'élargissement de l'infortuné « ministre ». Gommarc va pouvoir reprendre son activité normale, nous le savons par les registres d'état civil protestants où sa signature apparaît encore en 1683 ³.

*
* *

Cet épisode de la querelle entre catholiques et protestants n'est, bien sûr, qu'un fait divers, il est évident qu'il y en eut beaucoup d'autres vers la même époque. L'affaire éclaire assez bien, toutefois, l'état d'esprit des partis en présence dans une petite ville comme Mussidan, où tout le monde se connaissait et où les rancœurs et les haines, lorsqu'elles étaient attisées par des gens de caractère comme le Père Roger ou le pasteur Gommarc, pouvaient très bien entraîner de sérieux incidents. Ne faut-il pas voir aussi dans ce conflit un prélude aux fameuses « dragonnades » qui allaient ensanguanter dès 1681 toute une partie de la France ?

Noël BECQUART.



³. Arch. dép. Dordogne, 5 E 294/4.

LES HACHES EN BRONZE DE THONAC (Dordogne)

Grâce à l'obligeance de leurs possesseurs actuels, M. et M^{me} Jacques Pernot, nous avons pu examiner et entreprendre l'étude de la collection des 27 haches en bronze provenant du lieu-dit « les Serres », près du chemin de l'Escourtodie, commune de Thonac (Dordogne). Ces haches avaient été découvertes par le père de M^{me} Pernot, Jean-Baptiste Grangier ¹, en cultivant son terrain: 2 étaient mises au jour en 1931 ou 1932, 25 autres, au même endroit, en octobre 1933. Une poignée à oreille en bronze et deux anneaux du même métal proviennent du même site, mais ne sont probablement pas contemporains du dépôt des haches.

R. Marchadier signala cette trouvaille en 1933 ² dans une communication entachée de deux erreurs: il attribua ce dépôt à la commune de Faulac ³, il décrivit les haches comme étant à ailerons (elles sont du type à rebords). En 1939, Denis Peyrony leur consacra une note illustrée d'une figure dans le cadre de son mémoire sur la Roque-Saint-Christophe ⁴.

Ni le Musée du Périgord, ni celui des Eyzies n'ayant pu se rendre acquéreurs de cette collection, elle fut inscrite par arrêté du 21 juin 1943 sur la liste des objets classés, en un seul lot indivisible qui resta dans la famille de J.-B. Grangier.

Dans cette première note, nous voulons seulement faire connaître les caractères principaux de ces objets trop schématiquement figurés dans l'article précité.

1. Et non Pierre Grangier comme l'indique D. Peyrony.

2. MARCHADIER (R.). — [Découverte d'un lot de haches en bronze]. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 60, 1933, pp. 323-324 (C.R. de la séance du 9 novembre 1933).

3. Les mêmes haches furent aussi attribuées à la commune de Plazac.

4. PEYRONY (D.). — Une cachette de l'âge du bronze. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 66, 1939, pp. 373-374, 1 fig.

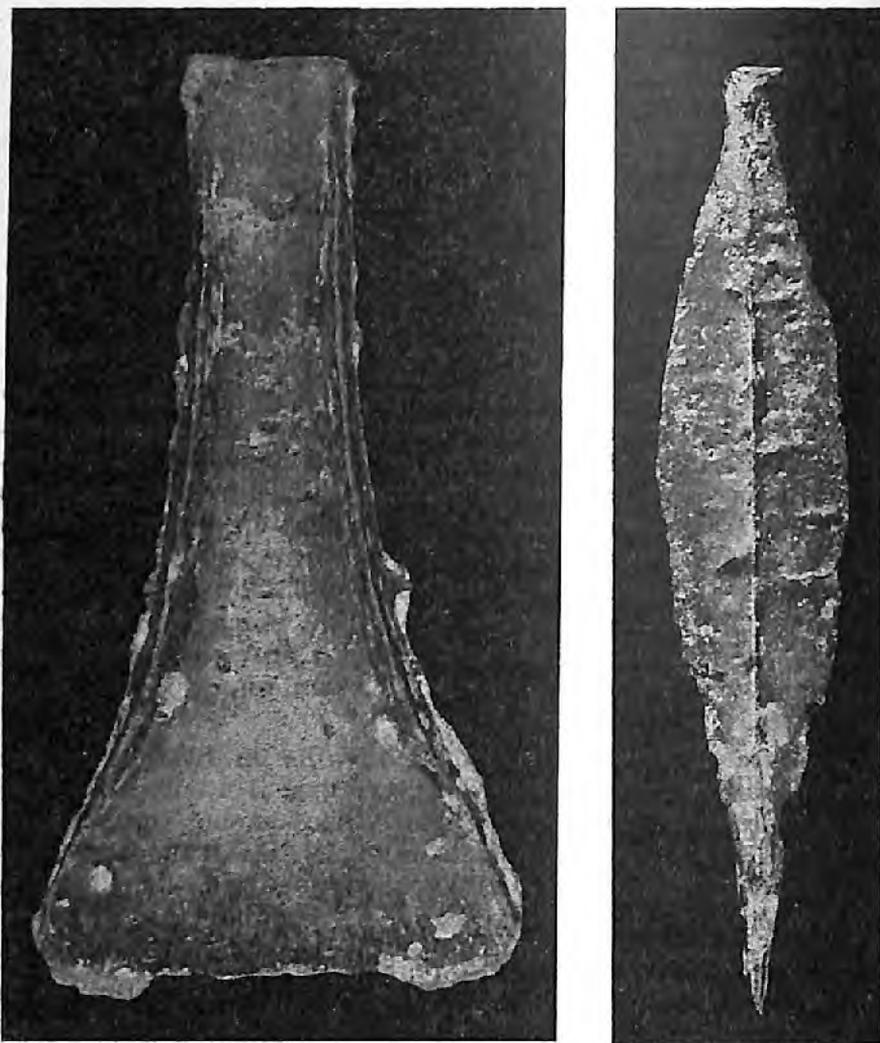


Fig. 1. — Dépôt des Serres à Thonac. Hache brute de fonte. *Gr. nat.* (Cl. A. Roussot).

Cette découverte est intéressante pour maintes raisons. Tout d'abord, le groupement de 27 haches semblables, de même époque, correspond à un dépôt ou à une cachette, ce qui est rare en Périgord. Parmi les six autres dépôts connus, le plus riche est celui d'Issigeac avec 13 haches, actuellement perdues d'ailleurs. Seul le dépôt de Bergeon, à Saint-Antoine-de-Breuilh comporte 2 haches à rebords.

Il faut noter aussi la forme particulière de ces haches de Thonac, à rebords, au tranchant évasé, de taille assez petite, si bien que R. Riquet y voit un « faciès périgourdin » différent des dépôts médulliens ⁵ et qu'il cite plus tard avec A. Coffyn un « type de Thonac » différent, mais inspiré par les dépôts médocains du Bronze moyen ⁶.

Enfin, nous avons été agréablement surpris de constater que, sur 27 exemplaires, les 16 haches brutes de fonte *proviennent du même moule*. Cette observation est à ce jour unique pour notre région et même les dépôts du Médoc, supérieurs en nombre, n'ont jamais livré à notre connaissance plus de deux exemplaires manifestement issus du même moule. C'est dire l'intérêt de cette collection heureusement conservée dans son intégralité.

La série comprend donc au total: 16 haches brutes de fonte, 10 haches régularisées entières, 1 hache dont le sommet est cassé.

1° Les 16 haches entières, brutes de fonte, présentent une grande similitude de forme et de dimensions. Elles sont à rebords élevés et minces venant mourir très près du tranchant à l'angle de celui-ci avec les côtés. Le tranchant n'est pas arqué mais sensiblement perpendiculaire à l'axe de la pièce; son bord est sinueux ou dentelé. Le sommet, de forme irrégulière, s'évase et s'épaissit; il correspond à l'entonnoir de coulée dans le moule. On distingue aussi très bien la bavure de coulée entre les deux valves du moule, sous la forme d'une mince lamelle de métal qui dépasse du plan des côtés.

Les dimensions de ces haches sont très voisines: longueur moyenne 124 mm, largeur moyenne au tranchant 60 mm, largeur au sommet 20 à 22 mm, épaisseur des bords 25 mm, épaisseur de la lame 9 mm ⁷.

Tous les exemplaires présentent en outre un grand nombre d'irrégularités et de défauts de moulage: a) sur les bords, la bavure de coulée à la jointure des deux valves possède des

5. RIQUET (R.). — L'âge du bronze autour de l'estuaire girondin. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques d'Angers*, 89^e année, 1959, pp. 62-70.

6. COFFYN (A.) et RIQUET (R.). — Les cadres culturels préhistoriques autour de l'estuaire de la Gironde. — *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, t. 13, 1964, pp. 85-114, 6 fig., 4 cartes.

7. Nous décrirons séparément chaque exemplaire dans une étude détaillée ultérieure. La figure 1 reproduit la hache n° 11 de notre inventaire, la figure 2 la hache n° 16.

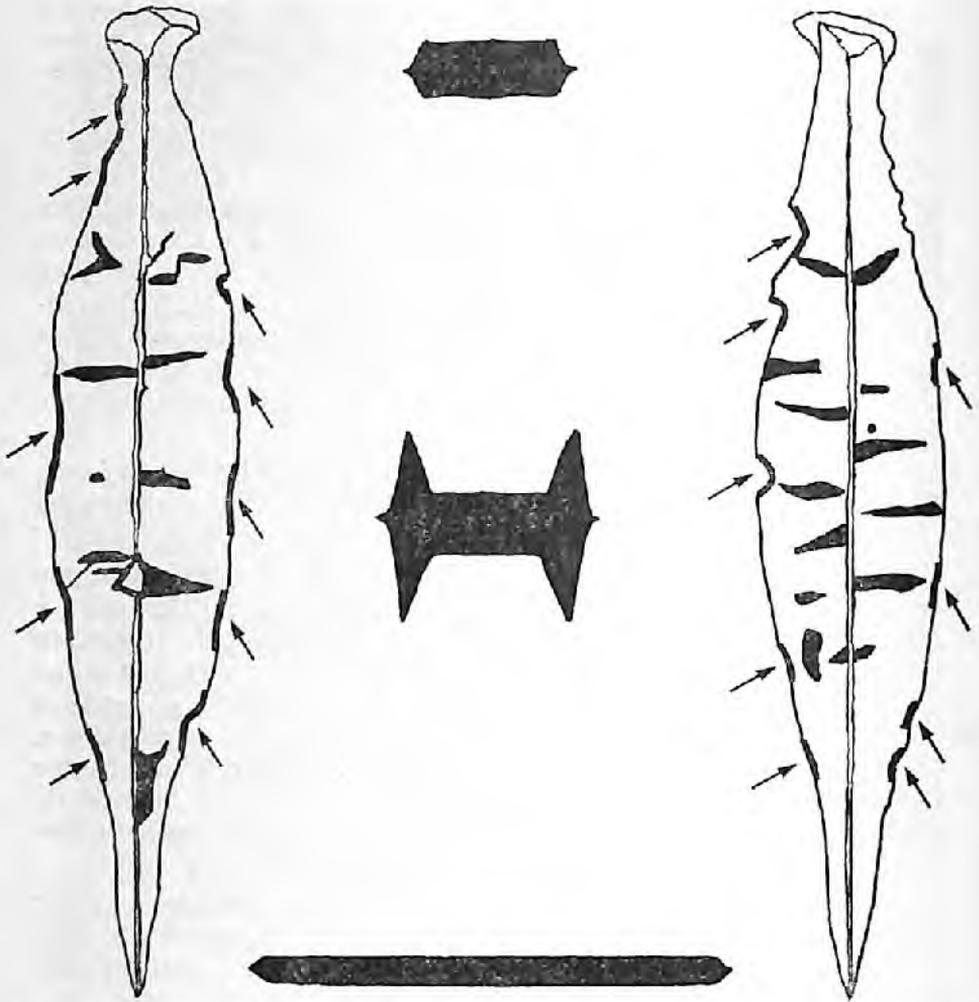


Fig. 2. — Dépôt des Sarres à Thonac. Hache brute de fonte. Les irrégularités caractéristiques des contours sont en traits gras fléchés, les défauts de moulage indiqués par des taches noires. *Gr. nat.*

dentelures de forme caractéristique toujours situées aux mêmes endroits; *b*) au tranchant, des dentelures semblables se retrouvent sur plusieurs exemplaires; *c*) sur les plats des faces, on observe de petites boursouflures ou de petits creux dûs à des défauts du moule; le même défaut provoque tantôt un creux, tantôt un relief; *d*) sur les côtés, des boursouflures allongées, perpendiculaires à l'axe de la pièce, se répètent sur nombre

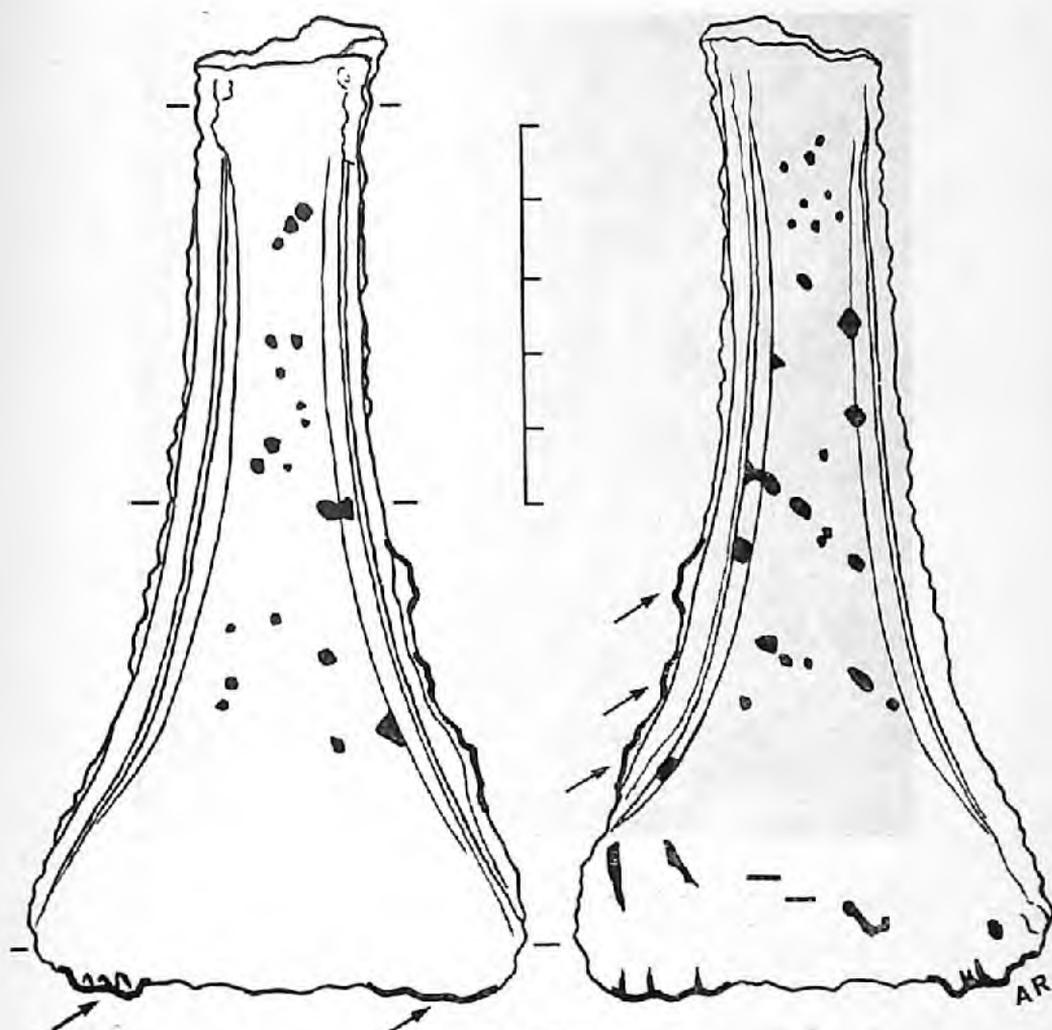


Fig. 2 (suite)

de haches; e) sur l'arête des rebords, de légères encoches adoucies existent à plusieurs reprises aux mêmes places.

Au total, nous avons compté 70 défauts en creux ou en relief et 23 irrégularités des contours. En réalité, ces 103 repères ne se retrouvent pas tous sur chacune des 16 haches, mais chaque exemplaire en comporte au moins la moitié. Aussi pouvons-nous dire avec certitude que ces 16 haches proviennent du même moule.

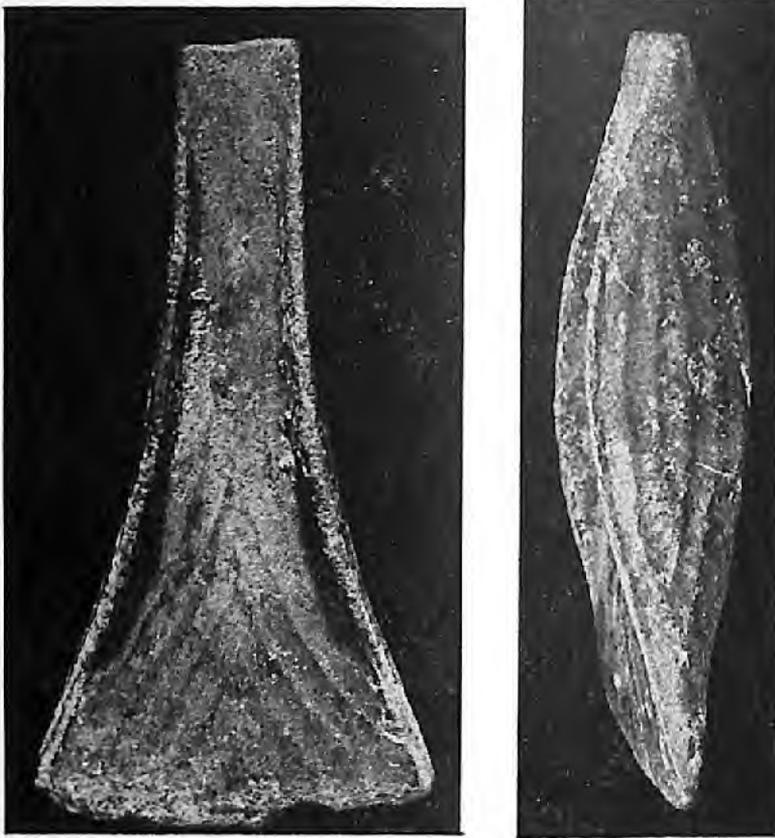


Fig. 3. — Dépôt des Serres à Thonac. Hache régularisée et décorée par martelage. *Gr. nat.* (Cl. A. Roussot).

2° Les 7 haches suivantes sont régularisées et de ce fait ont perdu les ébarbures et défauts du moule. Cependant, au moins pour 3 d'entre elles, il y a de fortes probabilités pour qu'elles fassent partie de la série précédente issue du même moule, à cause des similitudes de forme et de dimensions. Bien entendu, les dimensions de ces haches sont légèrement inférieures à celles des haches brutes, du fait de l'ébarbage et de la régularisation au tranchant et au sommet.

Dans cette série, 6 exemplaires possèdent sur les faces un décor martelé formé de faibles cannelures adoucies longitudinales qui s'épanouissent vers le tranchant, et 3 d'entre eux

sont en outre décorés sur les côtés: 1 à cannelures transversales, 2 à cannelures longitudinales. La septième hache présente sur les faces une légère carène longitudinale d'où partent, de part et d'autre, de fines stries gravées obliquement. Cette hache fut quelque peu aiguisée après sa découverte et de ce fait a perdu sa patine au tranchant.

3° Les 3 autres haches sont de taille plus réduite: longueurs 99,3, 98,3, 91,3 mm, largeurs au tranchant: 40, 44,2, 37,8 mm, largeur au sommet: 16,3, 13, 15,5 mm. Deux sont décorées comme précédemment sur les faces de cannelures divergentes vers le tranchant.



Fig. 4. — Dépôt des Serres à Thonac.
Hache régularisée de petite taille.
Gr. nat. (Cl. A. Rousset).

4° La dernière hache, cassée vers le sommet, mesure actuellement 99 mm de long et 60,5 mm de large au tranchant évasé. Elle est nettement plus massive que les précédentes, à rebords plus épais, et ne présente pas de décor.

Sur le diagramme de la figure 5, nous avons porté les longueurs en ordonnée, les largeurs du tranchant en abscisse. Les points obtenus pour les 16 haches brutes de fonte montrent

un groupement spectaculaire. On remarque que l'amplitude de variation des longueurs est plus grande que celle des largeurs au tranchant, ce qui est normal car les dimensions au sommet varient selon la quantité de métal versée dans le moule ou selon le point de rupture du bouton de coulée. Trois des haches régularisées s'intègrent dans la série précédente, avec cependant un tranchant plus étroit (décalé vers la gauche du diagramme) par suite de la régularisation. Les quatre autres s'en éloignent plus. Quant aux trois dernières, plus petites, elles forment un groupe à part très décalé sur le diagramme.

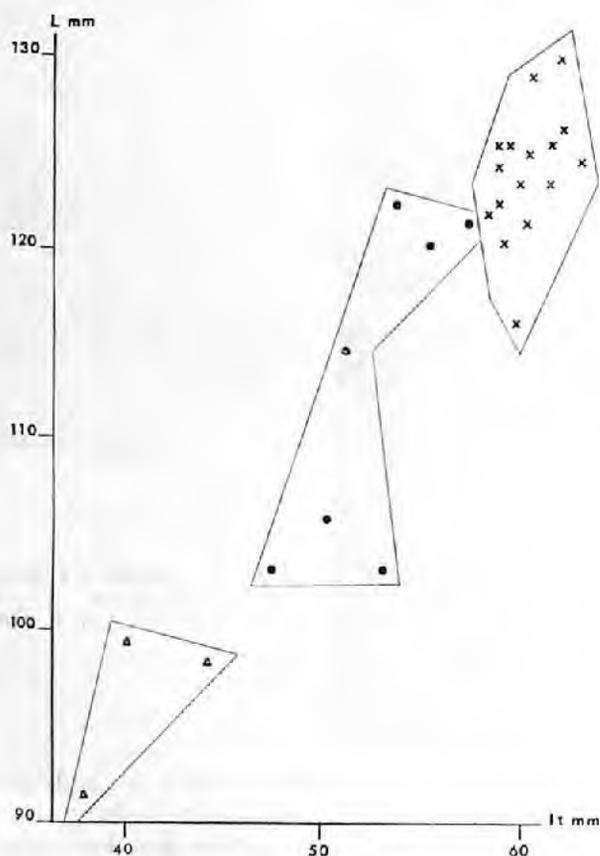


Fig. 5. — Diagramme des longueurs (en ordonnée) et des largeurs au tranchant (en abscisse) des haches de Thonac. x : haches brutes de fonte, ● : haches régularisées de taille moyenne, ▲ : haches régularisées de petite taille. La hache incomplète n'est pas portée sur ce diagramme.

Quoi qu'il en soit, toutes ces haches présentent entre elles un air de famille allié à une certaine originalité de forme parmi les haches à rebords de notre région, qui justifient bien l'initiative de R. Riquet d'en faire un type de Thonac. On pourra discuter par la suite des filiations possibles ou non avec les autres groupes de haches de cette catégorie, notamment avec les belles haches à rebords du groupe médocain. On ne peut s'empêcher en effet d'imaginer que l'importante « industrie » médocaine a pu influencer quelques bronziers périphériques, périgourdins ou charentais, quoique les haches médulliennes proprement dites semblent avoir peu essaimé hors des fabriques girondines et que, surtout, les haches de Thonac diffèrent par bien des caractères des haches à bords droits classiques du Médoc.

Quant à la diffusion possible du type de Thonac, elle reste pour l'instant inaperçue et l'on pourrait presque se demander si nous ne sommes pas en présence d'une fabrication fondue un jour dans un moule unique et original, limitée à une vingtaine d'exemplaires dont au moins 16 n'ont curieusement jamais subi de finition ⁸.

La position chronologique de cette série périgourdine restera aussi à définir. De toute évidence, elle appartient au Bronze moyen (1500-1250 av. J.-C.), mais dans l'hypothèse d'une filiation avec quelque autre groupe culturel, il serait intéressant d'en connaître le décalage chronologique, s'il existe. La présence des haches à décor cannelé, que certains auteurs voudraient tardive, permettra peut-être de résoudre cette question si l'on peut avec certitude préciser l'apparition de tels décors dans un contexte chronologique solide.

Alain ROUSSOT.

8. Dans son étude sur l'âge du bronze au Musée du Périgord (*Gallia Préhistoire*, t. 12, 1969, pp. 83-120), A. Coffyn a supposé que la hache de provenance inconnue A. 6399 (fig. 4) vient de la cachette de Thonac. Ce n'est certainement pas le cas. De même, la hache de Fricandou à Fonroque A. 6396 (fig. 7, n° 4 et p. 93) ne peut être comparée à celles de Thonac. Cette erreur d'interprétation a été faite à cause de l'imprécision des dessins de 1939.

SUR LES PATÉS DU PÉRIGORD

A maintes reprises, des documents ont été versés à l'actif de la réputation des pâtés du Périgord sous l'Ancien Régime. Voici une nouvelle contribution à ce dossier, extraite des épaves de la correspondance de la famille de Mèredieu.

En 1726, l'abbé du Bastit ¹, alors en voyage à Paris pour les affaires de l'officialité et du diocèse, écrivait à son cousin, le chanoine Pierre de Mèredieu ² :

« ...J'ai reçu la lettre de M. des Vertus ³ et la vôtre du 24 du mois passé, qui me donnaient avis de l'envoi du pâté que je retirais de la messagerie. Le 27, j'en écrivis à M. Girard... et ce matin, j'ai voituré ce pâté à Versailles, que j'ai remis à la gouvernante du sieur Girard, ne l'y ayant pas trouvé, à qui j'ai écrit par la commodité d'un de ses domestiques qui partait pour Marly, sur le champ. On m'a assuré que la Cour venait à Versailles le neuf du courant. Je verrai ce monsieur trois ou quatre jours après savoir ce qu'il a fait et ce qu'il y a à espérer. J'ai jugé à propos de n'aller point à Marly dans l'incertitude ou de ne pas le trouver ou de ne pouvoir lui parler. Et même il y aurait eu de l'imprudence de faire paraître une boîte à pâté dans cet endroit où l'on ne peut rien passer sans qu'on le voie... » ⁴.

Le registre des comptes de l'officialité de Périgueux, tenu de 1681 à 1728 par le même chanoine Pierre de Mèredieu, fait état à diverses reprises d'envois de pâté ou de gibier. Étaient-ce des épices déguisées ? Nous avons renoncé pour le moment à en relever toutes les mentions.

Mais le chanoine Pierre de Mèredieu avait un neveu, le chanoine Pierre-Joseph, dit abbé des Vertus, du nom du pèlerinage sis à Notre-Dame-de-Sanilhac dont cette branche de la famille était seigneuresse. Le neveu imita volontiers les usages de son oncle.

Le 12 février 1754, l'abbé Bentzmann, chanoine du chapitre cathédral de Saint-André de Bordeaux, le remerciait : « J'ai reçu la poule dinde et les perdrix que vous avez eu la bonté de m'envoyer... ».

Le 14 janvier 1756, de Bordeaux toujours, M. Maignol, le remerciait pour un pâté déjà expédié, lui en commandait un autre en ces termes : « Je

1. Pierre Durand du Bastit était fils de Jacques Durand de Laudonnie et de Jeanne de Mèredieu.

2. Le chanoine Pierre de Mèredieu, qu'il ne faut point confondre avec son oncle, autre Pierre de Mèredieu, aussi chanoine et décédé en 1671, était fils de Hélié et d'Anne Magot. Bachelier en théologie de Sorbonne, il fut official du diocèse au moins de 1681 à 1728, vicaire général et vicaire capitulaire lors de la vacance du siège. Sa correspondance se trouve aux Arch. dép. Dordogne, 2 E 1823/59.

3. Il s'agit de Pierre-Joseph de Mèredieu dont il sera question plus loin. Fils d'Hélié et d'Ysabeau du Reclus ; sa correspondance se trouve en 2 E 1823/61.

4. L'orthographe de cette lettre et des suivantes a été modernisée.

croirai, Monsieur, manquer à la reconnaissance que je vous dois et douter de vos bontés si je m'adressais à d'autres que vous pour faire tenir à Paris un pâté de perdrix à M. Ferrars de Rosières... ».

Autre commande, le 26 janvier 1760 : « Il s'agit d'un pâté de six perdrix pour M. Douin, premier commis de M. le comte de Saint-Florentin. Je vous prie, Monsieur, de l'ordonner pour la première voiture et de bien recommander qu'on ne néglige rien pour qu'il soit conditionné de tous points. Je vous serai même très obligé d'engager le voiturier de prendre un reçu lors de la remise qu'il en fera... ».

Et l'année suivante, le 17 janvier 1761 : « Vous m'avez si bien confirmé, Monsieur, dans la bonne opinion que j'avais déjà du faiseur de pâtés à Périgueux, que je prends la liberté de vous prier de lui en commander un de six perdrix et de faire en sorte qu'il puisse arriver à Versailles avant le jour des Cendres à l'adresse de M. Douin, premier commis de M. le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat... ».

De tout ceci, il ressort que la réputation de ce « faiseur de pâtés » de Périgueux était si bien établie au XVIII^e siècle, qu'elle dépassait largement le cadre de la ville, puisque l'on ne dédaignait point de faire appel à son talent pour offrir des présents dignes de tables parisiennes. Une correspondance plus complète aurait confirmé que les commandes se faisaient ainsi chaque année au début de l'an, époque des cadeaux, et que cette gourmandise cessait pour le Carême. On prenait des précautions pour ces envois; les pâtés voyageaient dans des boîtes spéciales, auxquelles il est fait allusion en maints autres endroits. Mais qui nous dira le nom de ce « pâtissier », et surtout qui retrouvera la recette de ces pâtés de six perdrix ?

Louis GRILLON.

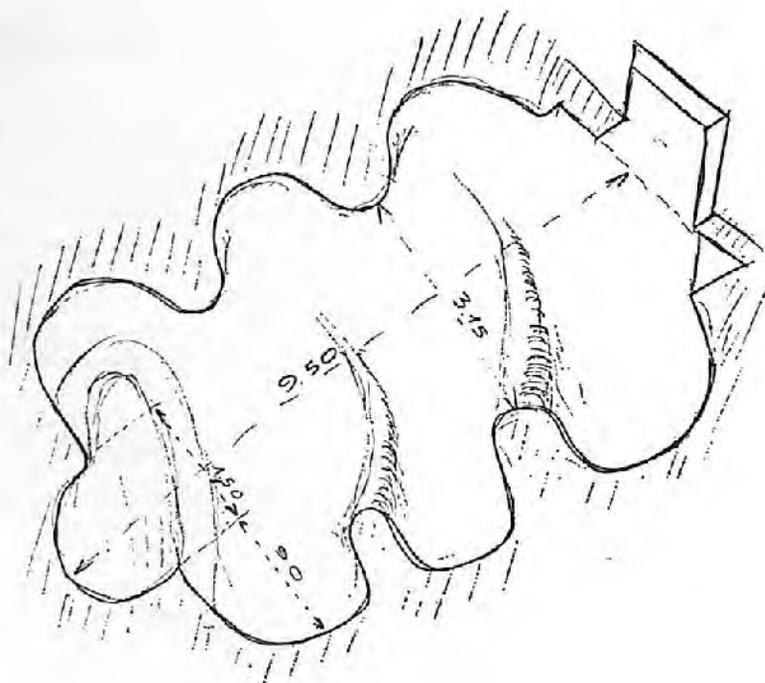
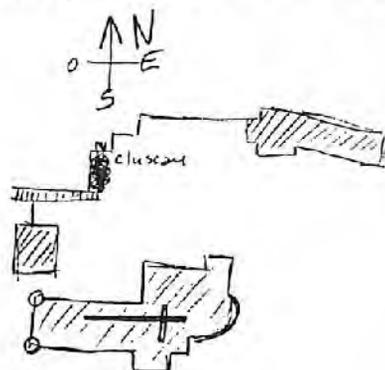
Cave ou Cluseau à Terrasson

Avec M. Larivière, nous avons visité et mesuré une cave qui se trouve au pied du mur de soutènement Nord de la place de l'église de Terrasson. On y accède par un puits restangulaire d'une profondeur d'environ 1,50 m.

Terrasson

Relevé du 13-6-72

Cluseau



Le dessin joint donne l'allure de cet ouvrage. Les cotes sont approximatives, le sol existant étant du remblai.

Historiquement, cette cave est connue. Elle est citée par M. André Delmas, **Le pays de Terrasson... pendant le Moyen Age**, p. 27.

On trouve d'autre part aux Archives de la Dordogne, sous la cote Q 141, les lignes suivantes, extraites d'un procès-verbal d'expertise du 9 thermidor an IV :

« ...Et aussi en compagnie du citoyen Jean Lapeyre, soumissionnaire, après avoir examiné lesdits héritages, leur clôture et leur accès et mesuré le terrain, disons que lesdits héritages et une petite pièce de terre située à Terrasson, partie chaume, ronces et broussaille, de contenance environ six picotiniées, dans laquelle fut anciennement construite une cave creusée dans le rocher, que la porte d'entrée est bâtie en cartelage et sans aucune fermeture, ne prenant d'autre jour que par ladite porte à laquelle ne peut arriver aucune bête de somme, cheval ni mulet, mais des hommes à pied seulement... »

M. et G. PONCEAU.



Découverte d'une épée et d'un poignard au cours d'un dragage de la Dordogne

M. Jean Bourland nous a soumis deux armes récemment découvertes dans le lit de la Dordogne, au cours d'un dragage, à Sainte-Terre (Gironde).

L'épée, longue de 85 cm, est en fer. Dans sa plus grande largeur, la lame mesure 43 mm ; elle est munie d'une gouttière de saignée et mesure 5 à 6 mm dans sa plus grande épaisseur. L'épée comporte une poignée de 11 cm qui s'engageait dans un élément en bois ou en métal. Un quillon guilloché, en fer (longueur : 13 cm, largeur et épaisseur : 1 cm), muni d'une mortaise, permettait d'y engager la poignée ; il servait ainsi de garde. A 15 cm de la pointe apparaissent en creux deux croix de Malte (une sur chaque face) difficilement visibles. Plus près de la pointe, on aperçoit des traces très effacées de dorure. A 10 cm de la garde, apparaissent en creux trois traits horizontaux juxtaposés à trois traits verticaux, le tout suivi d'une sorte de ruban tressé à deux brins. Enfin, dans la cuvette ou gouttière de la saignée, on lit E D I C B (la première et la dernière lettre sont d'une lecture peu sûre).

Le poignard est en bronze. Il est quasi intact. Long de 13 cm, il est large de 4 cm en sa plus grande largeur ; son épaisseur maxima est de 5 mm. Pour permettre sa fixation sur un manche de bois, deux trous circulaires sont ménagés, ils portent encore leurs deux rivets de cuivre, longs de 1 cm.

Il est évidemment impossible de dater ces deux éléments. Toutefois, la forme des lettres (limitées par deux traits) de l'inscription de l'épée, permet de penser que celle-ci ne remontait pas au-delà du XVI^e ou du XVII^e siècles.

Jean SECRET.

Sur un portrait de Montaigne

Un nouveau portrait vient de s'ajouter à l'iconographie ¹ — d'ailleurs assez réduite — de Montaigne. Il s'agit d'une toile représentant le philosophe des **Essais** en 1586, et faisant partie de la collection Salavin, à Paris. Elle a été révélée par un article de M. Jean Boyer, **Deux peintres oubliés du XVI^e siècle : Etienne Martellange et César de Nostredame** ².

La toile porte au dos les inscriptions **STEPHANUS MARTELLANGIUS FACIEBAT**, et **Mre MICHEL DE MONTAIGNE**. Deux chiffres placés en haut et des deux côtés du portrait donnent la date de 1586, soit à l'époque où le philosophe avait 54 ans.

Montaigne est représenté presque de face : pourpoint à bandes verticales de deux noirs différents, fraise de modestes dimensions ; visage long et maigre, barbe et moustache blanches, lourd et haut chapeau rond côtelé. Le nez est pointu, l'œil vif, la physionomie impénétrable.

Nous ignorons quels arguments militent en faveur de l'authenticité de ce portrait dont la ressemblance n'est pas évidente avec les portraits déjà connus.

Quoi qu'il en soit, le peintre, Etienne Martellange, était le père du célèbre Etienne Martellange, l'architecte de l'ordre des Jésuites, bien connu pour ses créations dans le domaine des églises « jésuites ». Cet Etienne Martellange était né vers 1540 à Saint-Feray en Vivarais. Il était sans doute le fils d'un peintre — verrier de Valence-sur-Rhône, et fut l'élève à Lyon, de Jean Capasîn. Devenu lyonnais par son mariage en 1603, il eut trois fils, dont Etienne, l'architecte des Jésuites.

Jean SECRET.

1. Voir *Iconographie de Montaigne* par Ch. Lafon et J. Saint-Martin, dans *Bull. de la Société des amis de Montaigne*, 1960.

2. *Bull. de la Société de l'histoire de l'art français*, 1972, p. 14 sq.

SUPPLIQUE D'UN PROTESTANT DE GAGEAC CONDAMNE EN 1758

Les protestants n'ont pas cessé d'être persécutés au XVIII^e siècle. Témoin cette supplique « A nos seigneurs de Parlement », signée Jean Planteau, contre-signée par M^r Lamothe, avocat, et M^r Fatin, procureur, imprimée à Bergerac, chez Jean Chappuis, sur les fossés, vis-à-vis l'hôtel de ville. Cete supplique ¹ compte 8 pages (format 30 × 20) ; elle est précédée d'une vignette décorative gravée sur bois.

Jean Planteau cadet, bourgeois, demeurait à Gageac. En octobre 1758, il avait été dénoncé par le curé de Gageac, Prat, comme ayant « favorisé, peut-être même convoqué une assemblée de protestants » qui se tint à Gageac. Accusé d'autres crimes, mais innocent, il « ose le protester à la face de la Cour et il espère de l'en convaincre ».

En fait, le 22 octobre 1758, une assemblée protestante avait bien eu lieu à Gageac, dans une garenne appartenant au suppliant, mais ce dernier l'ignorait absolument. Il avait même, par la suite, entendu dire que les protestants avaient pris une garenne pour une autre, devant aller en réalité « dans le bois du sieur Raigeau, catholique-romain ». Le suppliant ne sut rien de cette réunion « parce qu'une croupe de vigne assez élevée, située entre sa garenne et sa maison, lui en dérobaît la vue et l'empêchait de rien entendre. »

Le curé de Gageac, ennemi du suppliant, l'accusa donc. La nuit du 23 au 24 octobre vit « toute une brigade de la maréchaussée » accourir, par ordre du procureur général, chez l'accusé qui fut incontinent emmené dans la prison de Bergerac « avec autant de dureté que d'ignominie ». Le 26, il fut interrogé et la justice se transporta à Gageac pour voir le lieu où s'était tenue l'assemblée incriminée. Le 28, autres interrogatoires. Le procureur conclut qu'il n'y a lieu « de rien requérir quant à présent ».

Alors, furieux, le curé de Gageac, déjà dénonciateur, se porta comme témoin. Le 11 novembre, il déposa pour charger l'accusé, affirmant qu'il avait ouï dire que celui-ci avait assisté quatre fois à de semblables assemblées, qu'il était relaps, qu'il n'avait jamais envoyé sa fille aux instructions faites dans l'église.

Du coup, décret de prise de corps contre le suppliant mais, à la confrontation, son innocence parut si manifeste que le sénéchal le relaxa... tout en le condamnant à 100 livres d'amende, pour n'avoir pas envoyé sa fille aux instructions !

Le suppliant fait donc appel en la Cour et réclame des dommages et intérêts car 1^o. — Il est innocent de la première accusation lancée contre lui ;

1. Conservée au château de Monbazillac ; legs Poumeau.

2°. — il n'est pas non plus coupable des autres chefs d'accusation, n'ayant pas fréquenté les assemblées incriminées, et n'était pas relaps (au collège, on l'a « obligé de se confesser »; en 1740, le curé Masseau lui a administré les sacrements en profitant du délire qui le tenait...); 3°. — s'il n'a pas envoyé sa fille aux instructions paroissiales, c'est qu'elle n'a que huit ans et qu'on ne peut confier une jeune demoiselle à « toute sorte de personnes », étant donné qu'il habite à « un demi-quart de lieue » de l'église. Enfin, il ignorait la loi qui oblige à envoyer un enfant aux instructions; 4°. — il a droit à des dommages et intérêts car « il languit encore dans les fers ». Il argumente ainsi : « La justice est pour tout le monde. Les protestants qui vivent dans la bonne foi, qui observent scrupuleusement la loi du Prince quand elle leur est connue, sont des sujets en droit, comme les autres, de réclamer une partie de cette justice bienfaisante ; ils sont en droit de se plaindre quand on les accuse sans fondement. »

Nous ignorons si Jean Planteau obtint satisfaction ou si l'antipathie de son curé le fit maintenir dans la prison. Reçut-il les dommages et intérêts réclamés ? Fut-il promptement libéré ? Mystère. Quoi qu'il en soit, ce sont de telles pièces qui nous font connaître le malaise dans lequel pouvaient vivre, trente ans avant la Révolution, les nombreux protestants du Bergeracois, malaise qui s'atténuait si le curé était libéral, mais qui s'envenimait vite jusqu'à devenir intolérable, si le curé de la paroisse était exigeant et radical.

Jean SECRET.

Quand les grandes dames portaient sabots

Le hasard des recherches nous a mis en présence d'une savoureuse lettre adressée au Chevalier de Carbonnière, lieutenant au régiment de Turenne-cavalerie, à Valenciennes, par un de ses parents qui signe également « Carbonnière ». Cette missive, datée du 8 juin 1724 ¹, fut écrite à Montceaux près de Meaux ; elle a trait principalement à une commande de sabots, non pas, comme on pourrait le croire, pour d'obscurs laboureurs vivant sur les terres de M. de Carbonnière, mais bien pour de très grandes dames de la haute noblesse.

« Je vous prie instamment », lit-on en effet, « d'écrire en Limousin à quelque ami sûr pour faire faire des sabots percés à jour et qui se démontent, garnis en dedans de satin. C'est pour Mme la duchesse de Lesdiguières et Mme la princesse d'Auvergne qui sont ici. Coûte qu'il coûte, il faut mettre tout en usage pour en avoir trois paires du meilleur faiseur. Que ce soit quelque chose de beau et de bien fait, que l'on aura soin de mettre dans une caisse, accommodés d'une manière qu'il n'y ait rien de cassé et qu'on recommandera bien au messager. Je vous envoie les mesures que je vous prie de ne perdre ni d'oublier. On vous les adressera, ou à moi à l'hôtel d'Evreux, mais surtout qu'on sulve bien les mesures afin qu'on puisse être content... Je me souviens qu'on m'a dit autrefois qu'on trouvait à Périgueux de ces sabots bien faits, bien travaillés et bien garnis. Vous voyez que c'est pour des gens de nom et de distinction. Vous ne pouvez me rendre un service plus considérable et plus signalé... Encore une fois, donnez toute votre attention à ces sabots, faites en sorte que cela soit quelque chose de curieux... »

Influence de la mode ou fantaisie d'un jour ? On ne sait. Il est assez piquant, en tout cas, de saisir sur le vif les préoccupations d'un grand seigneur désireux de plaire à ses amies par cet envoi de sabots. La lettre nous suggère une autre réflexion, d'ordre technique celle-là : il doit s'agir plutôt de galoches fourrées, de sabots de luxe en quelque sorte, un peu analogues à ceux que décrivait dans notre **Bulletin** de 1943 le Dr Stéphen-Chauvet ².

Noël BECQUART.

1. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1836 / 43.

2. B.S.H.A.P., t. LXX, p. 115.